

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, des Universités et Centres
Universitaires régionaux et de la Recherche Scientifique**

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

**POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ARTISANALE ET
STRATEGIES DES PECHEURS ARTISANAUX : *Le cas des pêcheurs de crevettes du***

Delta du Saloum

Mémoire présenté le 02 Décembre 2009

pour l'obtention du

DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES (DEA)

EN SOCIOLOGIE

Par

M. Saïdou KANDE

Membres du jury : **M. Moustapha TAMBA Maître de Conférences à l'UCAD**

M. Ibou SANE Chargé de cours à l'UCAD

M. Sylvain FAYE Assistant à l'UCAD

Année académique 2008 /2009

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

- Mes parents, aujourd'hui disparus, pour tous les sacrifices consentis pour leurs enfants. Je prie pour le repos de leur âme ;
- Mes tendres épouses Coumba BALDE et Mariama DIOUF pour leur patience et les sacrifices endurés durant mes innombrables absences pour raison de recherche. Ce travail est l'aboutissement heureux de leur bonne compréhension ;
- Mes enfants et neveux Mamadou, Mami, Bouya, Abdoulaye, Nabou, Pape Ibrahima Minini, Issa, Mamar, Saïdou ; que ce modeste mémoire de recherche leur sert de modèle d'abnégation au travail scolaire, et plus tard à la recherche universitaire ;
- Mes frères et sœurs Binta, Moussa BA, Moussa KANDE, Omar, Famma, Bongo, Yama, Moussa Téning, Mamadou Tobo, Fanta ; qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude pour leur soutien de toujours ;
- Mes ami(e)s Ousmane BALDE, Mamadou SEYDI, Thiafi MBALLO, Alpha BALDE, Diamé NDIAYE, Diokel FAYE, Abdoul Aziz LY, Sellé MBENGUE, Ibrahima DIOUF ;
- Fatou Talel, Kadia, Mame Fatou, Mariama DIALLO Chérie Alpha, Bintou Habou, Fatou DIA,
- Mes collègues du ministère de l'économie maritime, et particulièrement ceux de la région de Fatick; j'apprécie l'aide précieuse que m'ont apporté Ibrahima LO et Barry

REMERCIEMENTS

Je remercie ALLAH, Le Tout Puissant, Le Miséricordieux, Son Prophète Mohamed, PSL, pour nous avoir apprêté ce cheminement, tortueux il est vrai, mais plein d'enseignements pour nous-mêmes, pour nos enfants et pour tous nos collègues du MEM

Ce travail de mémoire, fruit de la capitalisation d'une expérience professionnelle, concocté depuis plus de vingt ans, n'a pas pu voire le jour sans la participation, contribution, encadrement voire encouragement de beaucoup de personnes, à qui je tiens à exprimer toute ma gratitude. Pour bien faire, nous préférons nommer certaines personnes qui se sont distinguées dans leur apport et soutien tant scientifique que moral.

Nous remercions tous les membres du jury pour avoir accepté de juger ce modeste travail.

Le Professeur Moustapha TAMBA a bien voulu être mon directeur de Mémoire. Qu'il en soit très sincèrement remercié.

Durant ce travail, j'ai bénéficié d'un double encadrement auprès de mes collègues et doyens Dr Moussa DIOP chef de la Division aménagement à la DPM et Mr Malick DIAGNE Sociologue au GIRMAC. Je tiens à leur adresser mes sincères remerciements pour leurs conseils précieux, pour la confiance et les encouragements à mon égard.

Il me tient tout particulièrement à coeur de gratifier les braves pêcheurs de crevettes du Delta du Saloum d'une mention spéciale. Ils nous ont ouvert leurs portes, sans rendez-vous, à toutes heures de la journée, ont voulu répondre très aimablement à toutes nos questions, même les plus confidentielles. Ils ont partagé avec nous leur hospitalité, leurs gentillesse, leurs expériences de la vie, leurs pratiques. Ils sont à l'origine et à la fin de tout ce travail et cheminement que nous avons voulu retracer dans ce travail. Nous tenons aussi à remercier Monsieur Bakary MANE de Betenty pour nous avoir servi de guide dans des conditions de travail les plus rustiques.

Sincères remerciements à Monsieur Waque NDIAYE et famille pour nous avoir servi de famille d'accueil à Foundiougne.

Ma reconnaissance et amitié vont à toute l'équipe d'encadrement du département de sociologie de l'UCAD avec laquelle une simulation intellectuelle a pu être partagée avec un accent plus particulier à notre groupe de travail.

Nos remerciements vont aussi à tous mes collègues du MEM en particuliers ceux du service régional des pêches de Dakar et celui de Fatick. Il n'est jamais facile de concilier travail professionnel et conduite d'une recherche académique. Avoir compris tout cela, nous avoir appuyés moralement, nous a permis d'arriver au terme de ce travail.

Nous décernons des remerciements sans limite pour Mme Tické NDIAYE DIOP qui nous a compris et autorisé à suivre les cours à l'UCAD. Nous espérons que ce travail puisse être d'un apport quelconque dans le secteur de la pêche au Sénégal.

Nous tenons à remercier toute ma famille de m'avoir soutenu et pour avoir enduré et souffert de mes innombrables absences. Les enfants se demandaient souvent pourquoi Papa n'est pas à leurs côtés.

Je ne saurais terminer sans adresser mes gratitude au Dr Papa Samba DIOUF du WWF qui nous a soutenu depuis que l'idée de mener cette recherche nous est venue, nous disons Merci car, sans cela nous n'aurions jamais eu le courage ni la force d'aller jusqu'au bout de ce rêve.

Liste des tableaux

Tableau N° 1 : thèmes de la problématique du développement durable

Tableau N°2 : dimensions et indicateurs servant comme cadres d'analyses

Tableau N° 3 : caractéristiques générales de l'échantillon par sous – zone

Liste des figures

Figure N° 1 : cycle de vie et croissance de *P. notialis*

Figure N°2 : différentes zones de pêches de la crevette

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BM :	Banque Mondiale
C.A.M.P. :	Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues
CEP :	Cellule d'Etude et de Planification
CEP:	Cellule d'Etudes et de Planification
CLP :	Comité Local des Pêches
CLPA :	Conseil Local de la Pêche Artisanale
CME :	Commission Mondiale sur l'Environnement
CNPS :	Collectif National des Pêcheurs du Sénégal
CNPS :	Collectif National des Pêcheurs du Sénégal
CNUDM :	Convention des nations unies sur le droit de la mer
CONIPAS :	Conseil National de l'Interprofession de la Pêche Artisanale au Sénégal
CRODT :	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye
DEA :	Diplôme d'Etudes Approfondies
DPM (ex DOPM) :	Direction de la Pêche Maritime
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
DPN:	Direction de la Protection de la Nature
DSL :	Delta du Saloum
ENDA :	Environnement et Développement du tiers Monde
F.M.I. :	Fond Monétaire Internationale

FAO : (Food and Agriculture Organization) Organisation mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FENAGIE-PECHE : Fédération nationale des groupements d'intérêt économique de pêches

FENAMS : Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal

FENATRAMS: Fédération National des Transformatrices et Micro mareyeuses du Sénégal

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GIRMAC: Gestion Intégrée des Ressources Marines Côtières

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noir

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

MAB : Programme sur l'Homme et la Biodiversité

MEM.: Ministère de l'Economie Maritime

MEN : Ministère de l'Environnement

MSY : Rendement Maximal Constant (maximum sustainable yield)

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisations Professionnelles

PME : Production Maximale Equilibrée

REM : Rendement Economique Maximum

ROD : Rendement Optimal

UCAD : Université Cheikh Anta DIOP

UICN : Union mondiale pour la nature

UNAGIEMS : Union Nationale des GIE des Mareyeurs du Sénégal

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UP: Unité de Production

USAID: United States Foreign Program Aid

WAAME: West African Association of Marine Environment

Wula Nafaa : Programme Agriculture / Gestion des Ressources Naturelles- Phase 2 : *USAID-« Wula Nafaa »*

WWF : Worldwide Fund for Nature (Fonds Mondial pour la Nature)

ZEE : Zone Economique Exclusive

Lexiques

Bolongs =

« Domou mol » = est celui qui a toute sa généalogie constituée de pêcheurs. Il est le détenteur du savoir faire dans les activités de pêche. Cette expression est opposable à « dooly mool » qui est celui qui vient s'ajouter à la communauté des pêcheurs. Généralement, ce sont les agriculteurs et autres professions qui sont convertis à l'activité pêche.

Avant propos

La crise des ressources crevettières dans le Delta du Saloum pose le problème de l'efficacité de la politique de développement durable des pêches menée jusqu'ici par l'administration sénégalaise des pêches. Or, pour que celles-ci aient des chances de succès elle doit être appropriée par les pêcheurs artisanaux. Pour cela, la réglementation qui la soutient doit nécessairement prendre en compte les réalités du contexte local de la pêche et des conditions écologiques qui prévalent dans les zones de pêche. Cependant, les autorités qui élaborent la politique et la réglementation dans le domaine des pêches maritimes ne sont pas le plus souvent imprégnées de ces réalités. En revanche, les pêcheurs et d'autres utilisateurs des ressources halieutiques, susceptibles de posséder des connaissances fondées sur leur expérience, peuvent participer à la recherche de remèdes et de solutions plus éclairées, efficaces et équitables, et faciliter ainsi la prise de décisions en matière de gestion des ressources. Une réglementation de la pêche a peu de chances d'être respectée sans le soutien actif des utilisateurs des ressources halieutiques. Ils trouveront, au cas contraire, des moyens de contourner les règles imposées par les pouvoirs publics qui devront engager des frais exorbitants pour exercer un suivi et une surveillance. Si, au contraire, les pêcheurs participent à l'élaboration des politiques de développement durable des pêches, ils sont plus disposés à les respecter.

Résumé

Pour accomplir sa mission, le Ministère chargé de la pêche a mis en place une politique bâtie autour de la gestion durable et rationnelle des ressources halieutiques. Dans le cadre de cette politique, il a été mis en place des instruments sectoriel de gestion (permis de pêche, immatriculation des pirogues, etc.) et une réglementation à travers le code la pêche.

Malgré la volonté affichée et les moyens déployés par l'administration des pêches, ces instruments de gestion sont difficiles à mettre en œuvre et la réglementation en vigueur est très souvent contournée par les pêcheurs artisanaux dont les aspirations et les logiques sont aux antipodes des préoccupations biologiques à long terme.

Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi d'étudier les stratégies des pêcheurs crevettiers du Delta du Saloum face à l'introduction de nouveaux instruments de gestion durable des pêches. Ce choix se justifie par les logiques productivistes qui ont toujours animé cette catégorie de pêcheurs en vertu de la grande valeur commerciale de la crevette qui joue un rôle socio-économique très important, particulièrement dans le Delta du Saloum.

Des données collectées auprès de 38 acteurs dans deux sous – zones ont permis de tester les hypothèses d'engagement des pêcheurs face à l'introduction de nouveaux modèles de gestion de la ressource crevette. Le modèle théorique est construit autour du concept central de stratégie dont M. CROZIER est le principal théoricien. Ainsi, la dimension de régulation et celle relationnelle nous ont servi comme cadres d'analyses pour repérer les jeux des acteurs.

Pour une gestion saine et une exploitation durable des ressources crevette dans le Delta du Saloum, nous suggérons entre autres de considérer les communautés de pêcheurs comme partenaires dans l'élaboration des politiques de développement durable des pêches. Ces communautés sont au cœur du système d'exploitation des ressources halieutiques et leurs logiques comptent.

Mots – clés : développement durable ; logiques des pêcheurs ; stratégies des pêcheurs ; pêcheurs artisanaux ; gestion durable

Summary

To accomplish its mission, the Ministry of Fisheries has implemented a policy built around the sustainable and rational management of fisheries resources. Under this policy, it has been established sectoral management tools (fishing licenses, registration of canoes, etc.) And regulation through the Fisheries Code.

Despite the willingness and the means employed by the fisheries administration, management of these instruments are difficult to implement and the current regulation is often circumvented by the artisanal fishermen whose aspirations and logic are at odds with biological concerns long term.

As part of this work, we chose to study the strategies of shrimp fishermen Saloum Delta to the introduction of new instruments for sustainable fisheries. This choice is justified by the productivist logic that have driven this category fishing under the commercially valuable shrimp, which plays an important socio-economic role, particularly in the Saloum Delta.

Data collected from 38 players in two sub - zones have tested the hypothesis of involvement of fishermen to the introduction of new models of resource management shrimp. The theoretical model is built around the central concept of strategy that Mr. Crozier is the leading theoretician. Thus, the dimension of regulation and the relationship we have served as frameworks for analysis to identify sets of players.

For a sound and sustainable exploitation of shrimp resources in the Saloum Delta, we suggest to consider among other fishing communities as partners in policy making for sustainable development of fisheries. These communities are the heart of the operating system of fishery resources and logic count.

Keywords: sustainable development; logical fishermen strategies of fishermen fishing craft; sustainable management

« Le plus important, je crois, c'est d'avoir amené le peuple à avoir confiance en lui-même, à comprendre que, finalement, il faut s'asseoir et écrire son développement ; il faut s'asseoir et écrire son bonheur ; il peut dire ce qu'il désire. Et, en même temps, sentir quel est le prix à payer pour ce bonheur. »

Thomas SANKARA

Introduction générale

Le delta du Saloum figure parmi les écosystèmes les mieux étudiés du Sénégal. Il constitue un véritable laboratoire où bon nombre de chercheurs de toutes les disciplines confondues puisaient informations et connaissances. Une étude de plus aurait-elle encore sa place dans ce contexte, pour contribuer à l'édifice scientifique, ou du moins pour améliorer l'état des connaissances en la matière ? La réponse serait a priori négative si l'on se réfère aux multiples articles rédigés par des chercheurs de renom sur cet écosystème.

Mais, la pêche crevettière est une activité importante dans le Delta du Saloum au regard des mises à terre et le nombre de pêcheurs qui la pratique. Selon les statistiques du service départemental des pêches de Foundiougne le tonnage débarqué est de 355.322 tonnes en 2007 soit une valeur commerciale estimée à plus de 284.257.600 frs. Cette valeur représente les 30 % de la valeur commerciale totale du département. Cette pêche intéresse environ 60% des pêcheurs. Depuis plus d'une dizaine d'année, cette production baisse d'année en année. Cette situation a entraîné une paupérisation dans ces communautés. Conscients des menaces qui pèsent sur la durabilité de cette ressource et des conséquences qui peuvent en découler, l'administration, les acteurs locaux de la pêche et les ONG mènent des actions de gestion des pêcheries crevettières. Toutefois, aussi légitimes que soient ces actions, se pose la question de leur appropriation par les pêcheurs locaux.

Cette étude n'a pas l'ambition de remettre en question les stratégies de ces différentes interventions. Nous n'avons pas non plus par ailleurs la capacité technique pour ce faire. Toutefois, nous proposons un prisme d'analyse pour contribuer à ce noble défi. Les simples constats tirés de nos expériences professionnelles (plus de 20 ans) ont fait germer la problématique de ce travail de recherche. Me réfèrent aux différentes politiques de développement instituées par le MEM qui sont rarement adoptées et parfois contournées par les pêcheurs. Par ailleurs, l'ensemble du dispositif réglementaire pris par

le MEM reflète les préoccupations qui ont été soulevées dans les conventions des Nations Unis sur le droit de la mer dont l'Etat du Sénégal est signataire. Ainsi, l'Etat adhère aux nouveaux instruments juridiques internationaux notamment le code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Ce code institue dans ses articles 7 et 8 un cadre de consultation et de participation effective à l'ensemble des acteurs intervenants dans le secteur plus particulièrement les pêcheurs artisanaux qui sont les premiers concernés par la santé des stocks de poissons.

En effet, après une longue période de scepticisme ou d'indifférence, les « pratiques locales » en matière de gestion commencent de nos jours à susciter une importance dans les grandes instances mondiales. C'est en particulier le cas de la gestion et l'exploitation des ressources où l'on constate une préoccupation et une volonté manifeste de leurs prises en compte dans les politiques de mise en œuvre de l'aménagement des pêcheries ; ceci à cause du constat de l'effondrement des stocks mondiaux à caractères économiques. Longtemps considérée comme une ressource pratiquement inépuisable et illimitée par certains scientifiques comme le britannique Thomas HUXLEY (selon P. GIULIO, 1986) qui disait – il « *tous les grands poissons des mers étaient tous inépuisables et que l'humain ne pouvait rien faire qui puisse affecter leur nombre*¹ ».

Il est de plus en plus démontré qu'une intervention basée sur les pratiques des communautés locales a probablement plus de chance d'être efficace qu'au niveau global dans la mesure où les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions plus commodes à contrôler, et les interdépendances entre les acteurs plus aisées à prendre en compte. C'est là où réside tout l'intérêt d'une approche sociologique de la gestion des ressources halieutiques. Elle ne se limite pas simplement aux ressources ou aux techniques etc. ; mais également à d'autres facettes comme :

Le social (car l'exploitation des ressources dans la pêche artisanale est une affaire des communautés humaines d'origines diverses, aux organisations et en fin de compte aux individus : leurs coutumes, leurs croyances, leur éthique et leurs aspirations),

Le politique (au Sénégal, la théorie de gestion des ressources préconisée par le gouvernement est : « les poissons appartiennent au peuple, c'est donc l'Etat, représentant du peuple qui assure la gestion. Ici, c'est l'exercice d'un pouvoir de contrôle, de restriction et : ou de commandement exercé sur les utilisateurs) ;

Le légal (les pouvoirs et méthodes d'exploitations sont normalement incorporés dans la législation et/ou dans la tradition (droits coutumiers).

¹ Pontecorvo GIULIO, 1986, *opportunity, abundance, scarcity : an overview* ; Pontecorvo ed; p. 1 – 14

S'il y a une articulation à trouver entre les trois dimensions de l'exploitation des ressources halieutiques (ressources, techniques, exploitants), c'est probablement (comme nous l'avons dit plus haut) c'est au niveau du local qu'elle pourra le plus facilement être construite, dans la mesure où c'est aussi à cette échelle que leur contradiction apparaît avec le plus de force et d'évidence. Ceci nous conduit très naturellement à une nouvelle approche dans la gestion des ressources halieutiques. La question que nous nous posons est de savoir quelle nouvelle approche adoptée. Il est fréquent d'entendre dans les rencontres ou propositions des gestionnaires des pêches certaines notions comme : cogestion, gestion participative etc.

La réflexion va ainsi s'organiser en quatre chapitres.

Le premier chapitre intitulé « état de la question » s'articule autour de deux points. L'un est consacré à l'analyse des antécédents scientifiques relatifs au champ d'investigation de la problématique. Le second point présente un état des lieux des politiques d'aménagement des pêcheries. Tous éléments nous permettent de construire notre objet de recherche.

Le second chapitre, dénommé cadre théorique et méthodologique concerne un débat plutôt théorique sur les enjeux de la gestion des ressources halieutiques. Ce préliminaire a comme objectif de circonscrire la problématique, de justifier la méthodologie.

Le troisième chapitre intitulé présentation du cadre d'étude, fait une analyse diagnostique de la problématique de gestion du Delta du Saloum pour mettre en contexte les enjeux d'une exploitation rationnelle des ressources crevettières.

Le quatrième et dernier chapitre s'adresse à l'analyse du système du DSL, l'analyse structurelle des acteurs en vue de dégager les déterminants qui fondent leurs logiques de gestion d'une part et d'autre part leurs stratégies qu'ils adoptent face à toute option nouvelle de gestion des ressources halieutiques.

Chap. I Etat de la question

Ce chapitre préliminaire fait un bref historique des politiques de développement de la pêche artisanale au Sénégal.

I - 1 - L'Etat et ses politiques de pêche artisanale

La pêche artisanale a été longtemps la cible de nombreuses interventions et multiformes de l'Etat et de ses partenaires. Ces actions ont été menées dans le cadre de politiques dans la mise en œuvre desquelles l'Etat a joué un rôle centralisateur. Il est possible de classer ces politiques en deux périodes à savoir : la période coloniale et la période post coloniale.

I – 1 – 1 Période coloniale

Les portugais, arrivés les premiers sur les côtes sénégalaises vers 1444, ont laissé des documents qui signalent la présence des pirogues monoxyles qui servent à la navigation fluviale et maritime ainsi qu'à la pêche. Ces navigateurs et commerçants ont introduit la voile. Cette adoption de la voile a constitué une innovation technologique majeure pour la pêche traditionnelle.

Avec l'arrivée des français vers 1600, il y a eu plusieurs tentatives de modernisation de l'activité de la pêche afin d'augmenter les rendements pour satisfaire les demandes de la métropole. Naissaient également des échanges entre les villages côtiers et ceux de l'intérieur du pays.

Avec la traite négrière à la fin du XVIIe siècle, les villages côtiers se sont vidés de leurs populations pour fuir les « négriers ». Les zones côtières devenaient de plus en plus inhabitables. A cette époque, les pêcheurs de St Louis se sont vite accaparés de la barre² pour servir de relais entre les comptoirs et les bateaux des colonisateurs amarrés au large des côtes. Ce contact leur a permis de gagner beaucoup d'expérience dans le domaine de la navigation et surtout que seule l'activité de la traite était rentable. Ils bénéficieront de toutes les innovations technologiques.

Avec l'abolition de la traite négrière en 1848, le colonisateur introduisit la culture de l'arachide. Ce qui entraîna la création de plusieurs ports sur tout le long du littoral du Sénégal. Ce phénomène profitera à la pêche artisanale qui trouve là de nouveaux débouchés pour le transport des produits agricoles. En même temps, la demande intérieure du pays en produits de la pêche devenait de plus en plus importante.

² La barre est un déferlement de hautes vagues. Ce déferlement est puissant et s'observe en une ligne parallèle à la côte.

Au début de la première guerre mondiale, la France tente de moderniser la pêche artisanale traditionnelle pour le ravitaillement en poissons de son armée ; mais elle sera confrontée à un refus de la part des acteurs car tous les modèles étaient alors calqués sur le modèle industriel français. D'autres initiatives ont été tentées entre les deux guerres, mais en vain. Il y avait la diffusion des techniques de pêche comme particulièrement la technique de l'épervier.

Au début de la deuxième guerre mondiale, les industriels français ont implanté des usines de transformation des produits halieutiques ; ce qui a accru la productivité de la pêche artisanale, aidée en cela par la demande croissante de l'Europe et quelques pays africains. L'accroissement de la population nationale y a aussi contribué. Alors, il y a eu la naissance de plusieurs points de débarquements : c'est le début d'une véritable migration des pêcheurs à la recherche des zones plus poissonneuses, et l'ouverture de plusieurs points de débarquements des produits.

On note également, à la même période l'apparition de l'utilisation des filets dormants. Toutes ces tentatives de modernisation n'ont pas permis de satisfaire les attentes des autorités nationales et internationales.

C'est en 1948, lors de la conférence internationale sur la pêche maritime tenue à Dakar, que la nécessité d'accroître la production halieutique a été abordée pour satisfaire les demandes extérieures (Européennes) et nationales. Au cours de cette conférence, la solution de la motorisation fut adoptée à l'unanimité.

I - 1 - 2 - Période post coloniale

L'introduction du moteur hors bord dans le secteur vers les années 1950, fut la révolution technologique la plus marquante de l'ère coloniale, cette révolution connaîtra son vrai engrais dans l'activité de la pêche vers les années 1965. L'Etat a mis sur pied le C.A.M.P. qui avait pour mission la vente hors taxe et à crédit des moteurs hors bord.

Au seuil de l'indépendance du pays, les autorités ont initié la pêche au filet maillant encerclant pour la capture des espèces pélagiques côtières en vue de satisfaire la demande nationale.

En 1969, la FAO et le CRODT ont expérimenté la senne tournante. Cet engin de pêche connaîtra son véritable essor vers les années 1973. Il changea totalement la physionomie de la pêche artisanale, avec l'utilisation de deux grandes embarcations, un nombre important de pêcheurs, un tonnage de capture allant jusqu'à vingt tonnes de produits. Cette nouvelle technique entraîne également de nouvelles formes d'organisation dans le travail, et sa grande particularité réside dans l'utilisation d'une importante main d'œuvre féminine.

Toujours dans la quête de nouveaux profits, les pêcheurs (notamment les St louisians) qui ont longtemps travaillé à bord des navires chalutiers européens, ont mis sur pied des techniques de conservation sous glace des produits de la pêche. Ces pirogues glacières qui ont vu le jour vers les années 1970, ont permis à ces pêcheurs de découvrir d'autres lieux de pêche plus propices et plus éloignés et également de faire des marées de quelques jours. Cette technique a connu sa vraie vulgarisation vers les années 1980.

Une évolution qui n'est pas des moindres, a été la pratique des navires « ramasseurs ». Bien qu'étant interdite dans les eaux sous juridiction sénégalaise, des bateaux étrangers embarquaient des pêcheurs sénégalais à bord avec leurs pirogues pour aller pêcher aux larges des pays comme l'Angola, le Libéria et également le Gabon. Ce système consistait à se servir du navire amarré en pleine mer comme point de débarquement des pêcheurs à bord.

Les multiples politiques d'incitation pour le secteur de la pêche artisanale maritime ont permis une reconversion de plusieurs agriculteurs dans les activités de la filière vers les années 1980: c'était la « ruée vers l'or bleu » (à cette période le poisson était abondant et porteur sur le plan des prix et il était considéré comme l'or). Parallèlement à cette reconversion des agriculteurs, l'Etat a favorisé l'intégration des étudiants diplômés de l'université en mal de débouchés dans la filière pêche artisanale avec « l'opération des maîtrisards » vers les années 1985. Cette opération fut un échec car, la plupart des GIE de maîtrisards qui ont été financés par l'Etat a échoué dans ce processus d'insertion sociale.

Cette ruée vers ce secteur a contribué au développement d'autres professions connexes comme le mareyage, la transformation artisanale des produits de la pêche, les métiers de docker, les charpentiers pour ne citer que ceux là. Dès lors, la profession de pêcheur artisan eut une côte, soit parce qu'elle permettait de trouver une alternative au chômage, soit parce qu'il permettait d'investir afin de rentabiliser rapidement son capital financier.

La performance des moyens de production, l'approche productiviste encouragée par l'Etat et la promotion des exportations depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 à Dakar avec l'implantation de plusieurs usines de traitement des produits halieutiques, ont conduit à un niveau de pleine exploitation de la ressource.

Le secteur agricole en faillite suite aux cycles sévères de la sécheresse et surtout à la faiblesse des investissements dans ce secteur a entraîné une migration de ces agriculteurs vers le secteur de la pêche.

Bénéficiant des facteurs de développement, le sous secteur de la pêche a vite devancé celui de l'agriculture et s'est hissé au premier rang du secteur primaire. Il était

longtemps considéré comme une activité réservée à une frange de la population. En effet, la pêche était une affaire de quelques ethnies comme les lébous du cap vert, les wolofs de st louis, les niomincas du sine Saloum et les thioubalbés de la région de Matam. La pêche était devenue la seule alternative à ces différentes communautés.

Les travaux de CHAUVEAU J.P. Chercheur en sciences sociales ont permis de mieux comprendre le principal rôle des pêcheurs dans les politiques de développement des pêches. Ils soulignent « *la remarquable continuité des innovations technologiques du secteur piroguier, adoptant en les adaptant, lorsque cela s'avère profitable, des techniques introduites par les services de développement*³. ». Ainsi, malgré leur degré de réticence sur certaines innovations technologiques, les pêcheurs se sont souvent bien appropriés d'autres et même, ils ont quelques fois détourné les objectifs prévus par les autorités pour développer leurs propres stratégies de conquête de l'espace et de la relation⁴. Le dynamisme des pêcheurs peut être attribué également à leur système d'organisation autour du travail. C'est ainsi qu'on rencontre des associations à caractère ethnique, régional et professionnel.

I – 1 - 3 – Les associations ethniques

D'après un vieux pêcheur, ce type d'association a des origines très lointaines, avant même la période coloniale. Et comme dans l'histoire coloniale, il est admis que les premiers Européens qui arrivèrent au Sénégal sont les Portugais en 1444. A cette époque, seules quelques ethnies établies sur la côte et dans les estuaires pratiquaient la pêche. Les membres de ces associations se retrouvent autour des abris installés au bord de la plage appelés « mbars guedj ». C'est à ce niveau que tout se décide, se juge. Ce type d'association est le trait d'union avec les anciens (surtout si les pêcheurs sont des migrants) et des jeunes pêcheurs. Elles constituent également un lien culturel pour ses membres. Certes, elle n'a pas un caractère juridique mais trouve son ancrage dans la tradition, et c'est ce qui explique son importance et sa valeur aux yeux de ses membres.

I – 1 – 4 – Les associations régionales

A caractère économique et culturel, ce type d'association est un moyen d'entraide entre les membres originaires d'une même région. N'ayant aucune influence sur la première, elle sert de lien avec les autres associations du même genre. Plusieurs ethnies

³ CHAUVEAU J.P. *LES PÊCHES PIROGUIÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST*, Collection ((Hommes et Sociétés))Éditions KARTHALA, CMI et IRD, 2000

⁴ Lorsque l'Etat a initié l'utilisation des moteurs hors bord, il avait certes l'ambition d'augmenter la production mais également de fixer les pêcheurs dans leur terroir ; mais ceci ne s'est pas réalisé car, cela a permis à ces derniers d'être mobiles

issues d'une même région peuvent y militer ensemble tout en restant membre de la première.

I – 1 – 5 – Les associations professionnelles

Toutes les catégories socioprofessionnelles sont constituées en associations suivant le métier ou la technique de pêche pratiquée. Ce type d'association a un caractère officiel avec des statuts juridiques. Ces associations ont également connu une évolution très importante. Il y a eu l'apparition des coopératives de pêches qui sont initiées par l'Etat pour l'obtention de crédit en matériel de pêche (comme les moteurs hors bord) dès le début de l'indépendance.

Suite au désengagement de l'Etat dans certaines filières de production, il y a eu la promulgation en 1984 de la loi qui autorise la création du statut du GIE ; les pêcheurs se sont vite adaptés.

L'association nationale des jeunes pêcheurs du Sénégal créée en 1985 donnera naissance en 1987 au CNPS. Cette structure était un véritable syndicat qui luttait pour la sauvegarde des intérêts de ses membres. Le CNPS luttait farouchement contre les accords de pêche que les autorités signaient avec l'union européenne pour exploiter les ressources halieutiques dans les eaux sénégalaises en qualifiant ces derniers de pillards.

L'Etat, qui ne tirait aucun profit de la pêche artisanale par le truchement d'une fiscalité de ses activités, s'est trouvé dans le besoin de concéder des droits de pêche à ces étrangers pour trouver des recettes budgétaires et faire face ainsi aux différents ajustements structurels de la B.M et du FMI.

Le CNPS devenait de plus en plus gênant pour l'Etat. Alors, pour l'affaiblir, les autorités ont favorisé la création de la FENAGIE-PECHE qui a une vocation économique et non politique. Dès lors, l'Etat a privilégié cette structure dans l'octroi des financements.

Les activités de la pêche comprenant d'autres activités comme la transformation artisanale des produits de la pêche, du mareyage, les acteurs se sont vite organisés autour de ces filières. C'est ainsi qu'il y a eu la création de la FENAMS, de l'UNAGIEMS, de la FENATRAMS.

Ces organisations, bien qu'existant statutairement, certaines d'entre elles éprouvent d'énormes difficultés de fonctionnement. Pour redynamiser les structures, ces différentes organisations nationales se sont fédérées en une seule, tout en gardant chacune son indépendance d'action. Elles ont créé le cadre de concertation dénommé le CONIPAS.

La plus grande particularité de la pêche artisanale, c'est sans nulle doute son organisation autour de l'outil de travail qu'est l'UP. Cette particularité donne un sens à tous les rapports sociaux des communautés de pêcheurs.

Enfin, l'utilisation des techniques modernes de navigation est également un fait marquant dans les politiques de développement des pêches.

I – 2 la politique de gestion centralisée de la pêche

Le 14 avril 1998, par la loi 98-32 portant code de la pêche maritime, l'État a pris la décision de soumettre à déclaration préalable l'exercice de la pêche artisanale en son article 33 Section IV. Bien que la mise en application d'une telle disposition n'a pas été possible, mais également le décret 98-498 du 10 juin 1998 fixant les modalités d'application de ladite loi resté muet sur ce point. Le cadre juridique du secteur des pêches est en cours de révision pour prendre en compte les nouvelles orientations nationales, régionales et les exigences internationales en matière de gestion durable des ressources halieutiques. Ce texte offre un cadre juridique national accordant une importance à l'aménagement des pêches, à la recherche scientifique et aux approches précautionneuses en matière d'exploitation et de conservation des ressources halieutiques.

Ce cadre fixe notamment certaines règles pratiques précises qui abordent la protection, l'aménagement et l'exploitation optimale des ressources ainsi que les procédures de contrôle suivi et surveillance. Ainsi pour la pêcherie des crevettes, le décret général d'application du Code des Pêches régule l'accès à la ressource par un régime de licence (pour la pêche industrielle) et vise la conservation de la ressource via un certain nombre de mesures techniques d'aménagement (arrêt de pêche, zonage limitations ou prohibition de certains types de navires, d'engins et méthodes de pêches, poids et tailles minima de première capture, maillage des filets, taux de prises accessoires). Le cadre est complété par l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'aménagement pour un certain nombre de pêcherie qui constituent un outil juridique approprié et flexible pour une exploitation rationnelle de la ressource qui est de nature évolutive et dynamique. Par ailleurs le processus de concertation pour la gestion des ressources est renforcé à travers la mise en place d'organes consultatifs (CLP)

I – 2 – 1 les fondements de la gestion centralisée

Les directives édictées par la convention des Nations unies sur les droits de la mer du 10 décembre 1982 ont été ratifiées par le Sénégal le 25 octobre 1984. Alors, l'Etat reste soumis aux droits et obligations contenus dans cette convention. IL exerce sa souveraineté sur la ZEE qui s'étend sur une largeur de 200miles⁵. Toute autorisation de pêche dans la ZEE est une prérogative de l'Etat. L'article 3 section III titre premier de la loi N° 98 – 32

⁵ 1mille = 1852m

du 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime stipule que : « *les ressources halieutiques des eaux sous juridiction sénégalaise, constituent un patrimoine national. Le droit de pêche dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise appartient à l'Etat qui peut en autoriser l'exercice par des personnes physiques ou morales de nationalité sénégalaise ou étrangère* ». Le Sénégal doit également prendre en charge dans ces politiques de développement durable des pêches les préoccupations des juridictions internationales.

I – 2 – 2 les effets pervers de la gestion centralisée

Nous pouvons classer les politiques de développement de la pêche artisanale au Sénégal en trois phases :

a) phase d'encouragement

Depuis la période coloniale, les autorités avaient un intérêt à l'égard des ressources halieutiques. Ces différentes politiques sont orientées dans un premier temps à la production et ensuite sur la commercialisation avec la mise en œuvre des chaînes de froid. La plupart de ces politiques n'ont pas abouti ou n'ont pas eu les résultats initialement prévus. Les projets sont « *pensés en dehors du cadre culturel, économique et social dans lequel ils doivent s'inscrire*⁶ ». L'essoufflement de ces politiques d'encouragement, les autorités ont senti la nécessité de mettre sur place des politiques d'aménagement des pêches qui n'auraient pas uniquement pour but d'optimiser l'exploitation des ressources.

Cette politique de développement soutenue d'assistance à la pêche allant de la période coloniale à 1980 a entraîné :

- une amélioration notoire de l'effort de pêche
- une augmentation progressive de la production,
- Une organisation de la commercialisation des produits,
 - Une organisation des pêcheurs en Coopératives Primaires d'Avitaillement,
 - une implantation progressive des usines de traitement de produits halieutiques.

b) phases de la législation

Les résultats positifs obtenus durant la période précédente et les difficultés dans l'agriculture ont provoqué un rush vers la pêche.

⁶ Durand M.H., 1982, *Aspects socio – économiques de la transformation artisanale de poissons de mer au Sénégal*, archives du CRODT, N°103, 95p

- Le secteur de la pêche a eu à subir une forte infiltration dans toutes ses filières (production, transformations artisanale et industrielle, commercialisation, etc.).
- L'État s'est progressivement désengagé
- L'avitaillement en matériel de pêche est libéralisé
- Du matériel prohibé est rentré dans le marché
- La pression sur la ressource s'est accentuée
- Les pêcheries s'éloignaient de plus en plus.
- Le système de conservation à bord des pirogues a été initié pour augmenter l'autonomie en mer.
- Les mauvaises pratiques sont usitées pour améliorer les captures
- Des difficultés sont enregistrées dans certaines entreprises de production et de traitement de produits halieutiques dont certaines ont fusionné et d'autres ont connu des chaumages techniques.
- L'éloignement des zones de pêche s'est accentué, allant au nord vers la Mauritanie et au Sud vers la Gambie et la Guinée Bissau etc. Des conflits ont naquis, se développant jusque dans les eaux sous juridiction étrangère.
- Des Organisations Non Gouvernemental se sont intéressées au secteur de la pêche.

« Il est aujourd'hui accepté par tous que le principe d'un accès libre à la ressource ne peut plus prospérer puisque c'est une des principales raisons qui expliquent le croisement de l'effort de pêche qui a conduit à la raréfaction des ressources » a déclaré le Ministre de la pêche en mars 2004. Depuis l'Etat et ses partenaires au développement instaurent des réglementations visant à contrôler l'accès à la ressource. Nous assistons à l'installation des CLP, de l'instauration des permis de pêche artisanale, à l'immatriculation du parc piroguier. Plusieurs espèces font l'objet de plans d'aménagement.

c) phase de la concertation

Conscient de la part de responsabilité de la pêche artisanale dans l'état actuel de surexploitation des ressources, le gouvernement, avec le soutien et la collaboration des bailleurs de fonds internationaux, des organismes de coopération et les ONG, affiche la volonté politique de parvenir à la pratique d'une pêche responsable. A la fois conscient des difficultés à faire respecter la réglementation et attentif au développement des initiatives locales, l'Etat souhaite mettre une gestion concertée.

II - Etats des lieux des politiques d'aménagement

II – 1 les mesures politiques de développement durable de la pêche

Nous pouvons regrouper les mesures de gestion de crevettes suivant qu'elles concernent principalement la régulation de l'accès ou la régulation technique de l'activité elle-même.

II – 1 – 1 réglementation des filets

Dans la pêche crevettière, dès la fin des années 1970, plusieurs arrêtés ont été pris, visant une exploitation durable de la ressource. Parmi ces arrêtés, nous avons l'arrêté n°40/GRF du 27 Juillet 1992 et celui portant N° 0067/GRF du 30 Août 1995 réglementant la pêche de la crevette dans les estuaires du Sine Saloum et ses affluents. Ces arrêtés ont suscité des controverses de la part des pêcheurs et leur application était quasi impossible. Le MEM par arrêté N° 005328/MEM du 06 Août 2003 a abrogé l'ensemble de ces arrêtés permettant ainsi l'accès libre.

En plus des conditions de régulation de l'accès, la pêche crevettière dans le Delta du Saloum est soumise à diverses mesures techniques de gestion dont notamment : Des seuils du nombre d'individus au kilogramme (au maximum 200individus/kg) ont été fixés afin d'éviter la capture des espèces immatures ou des juvéniles.

La longueur de la maille des filets a été fixée à 24 mm (maille étirée) afin de permettre aux espèces de petites tailles (immatures ou juvéniles) de pouvoir échapper à travers les ouvertures du filet. Cette mesure concerne l'ensemble des techniques utilisées dans la zone.

La longueur du filet traînant ne doit pas dépasser les 30 mètres

Des périodes de fermeture: le repos biologique d'un mois pour la zone de Foundiougne et selon le rythme des marées pour la zone de Betenty.

II – 1 – 2 Instauration de période de repos biologique

Considéré comme un moyen de faciliter la régénération des ressources halieutiques, le repos biologique est de plus en plus préconisé par certains acteurs du développement notamment les ONG telles que le WWF. Le MEM a instauré des périodes de fermetures à l'encontre de la pêche aux poulpes et crevettes. Si certains responsables d'ONG ou agents du MEM annoncent que la mise en place de ces périodes de repos biologiques donne des résultats prometteurs, aucune étude fiable ne peut à ce jour mesurer précisément les conséquences de ces politiques sur l'état des stocks.

Cependant, des responsables d'ONG préconisent d'étendre ces mesures à d'autres espèces. A ce sujet, deux logiques s'opposent : Ceux qui pensent qu'il faut étendre ces mesures à l'ensemble des espèces tandis que d'autres pensent le contraire. Le problème réside en effet dans le fait que l'on ne peut pas demander à certains pêcheurs d'arrêter leurs activités au moment où d'autres continuent à pêcher. C'est pourquoi les pêcheurs favorables à l'instauration de repos biologique demandent que cette mesure soit généralisée pour une période donnée sur tout le littoral, ce qui semble difficilement applicable étant donné la diversité des pratiques de pêches et les facteurs écologiques.

Enfin, certains pêcheurs également émettent de fortes réserves à l'instauration de telles mesures si elles ne sont pas accompagnées par la création de formes de compensations afin d'assurer des revenus durant la période d'inactivités. Etant donné la situation économique très difficile dans les communautés de pêcheurs, il est peu réaliste qu'une telle mesure puisse être mise en place.

II – 1 – 3 le permis de pêche

En 2005 l'accès à la ressource a été réglementé par arrêté numéro 005916/MEM/DPM/MDT du 25 octobre portant instauration du permis de pêche artisanale, modifié par arrêté numéro 001233/MEMTMI/DPM/MDT du 20 février.

Un arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre de l'Economie Maritime n° 1808 du 15 mars 2006 a fixé les redevances pour chaque catégorie de permis de pêche.

Ainsi, pour les nationaux, la redevance est fixée à 5 000F CFA l'année pour la catégorie A (la pêche à pieds), 15 000F CFA/année pour la catégorie B (pêche à bord d'une embarcation artisanale de longueur allant jusqu'à 13m) et 25 000F/année pour une embarcation artisanale de plus de 13m.

Pour les étrangers, elle est de 100 000, 200 000 et 300 000F CFA pour les catégories A, B et C respectivement.

Cependant, beaucoup reste à faire puisque le résultat enregistré n'est obtenu qu'au niveau des pirogues motorisées dont l'activité est subordonnée à l'accès au carburant pêche.

II – 1 – 4 l'immatriculation effective des pirogues

Si le code de la pêche prévoit que chaque propriétaire de pirogue doit immatriculer son embarcation, en réalité la grande partie du parc n'est pas immatriculée. Avec le soutien de ses partenaires au développement, beaucoup d'embarcations sont actuellement équipées d'une carte à puce. Ce système d'immatriculation permet une

meilleure connaissance de la flotte artisanale en activités et de mieux appréhender l'effort de pêche.

II – 1 – 5 L'établissement d' AMP

Le WWF et d'autres ONG mènent des actions pour préserver et faciliter la régénération des ressources halieutiques. Des décrets présidentiels ont vu le jour pour l'établissement de cinq AMP (St LOUIS, KAYAR, JOAL, BETENTY et ABENE). L'instauration de ces AMP selon un responsable du WWF, ne signifie pas une interdiction totale de son utilisation. Le but est davantage de mettre en place un plan de gestion en concertation avec les pêcheurs.

Pour l'instant, des doutes persistent sur leur réelle efficacité et également certains membres de la communauté scientifique intervenant dans le domaine des pêches accordent peu de valeur à ces AMP.

II – 2 – de l'échec de la politique de développement durable de la pêche

L'état actuel de la ressource halieutique reflète la limite de ces mesures de régulation et les concepts de gestion. En somme, la plupart des études menées sur la gestion des ressources n'ont fait que privilégier les dimensions biologiques, économiques, techniques et également le rôle prépondérant des pêcheurs artisanaux dans le développement du secteur ; c'est ce qui nous conduit à l'appréhender autrement c'est-à-dire en analysant la position de l'acteur (pêcheurs) dans le système et la jonction entre les savoirs locaux et les modèles classiques de gestion.

L'Etat n'a pas élaboré de véritables politiques de gestion de la pêche artisanale. Dans les faits, les stratégies, les objectifs pensés, conçus ou élaborés, ont été biaisés. Ils ne sont pas fondés sur les indicateurs issus de l'analyse de la situation de ce sous secteur, de son rôle stratégique dans la population en général et les communautés des pêcheurs en particulier. Nous avons vu à quel point les politiques de développement de la pêche artisanale ont été dominées par des projets suscités et financés de l'extérieur, le plus souvent jaloux de leurs prérogatives et sans concertation et coordination.

II –3 – la crise du développement durable des pêches

Selon le dictionnaire Robert: « Le terme de crise s'entend à plusieurs niveaux, économique, politique ou social, et il peut désigner des phénomènes d'intensité variée. Au niveau économique, le même s'emploie pour désigner soit

une phase critique et limitée (« crise monétaire »), soit une phase beaucoup plus importante et frappant toute l'économie d'une nation. De même, au niveau politique, le terme désigne également un conflit gouvernemental et une situation de menace pour les institutions (« crise de régime⁷ »).

Au sens étroit, la notion de crise peut se définir comme étant la période de baisse de la production suite à une période d'expansion.

Comme dans toute crise, celle de la pêche artisanale tient de ce que ce sous secteur a connu une phase de croissance de la production et une autre qui, actuellement constitue la crise proprement dite.

La crise qu'a traversé l'agriculture durant les années de sécheresse a entraîné un redéploiement de la main d'œuvre vers le sous secteur de la pêche artisanale. Les politiques d'incitation ont plutôt visé l'augmentation de la production, ce qui a entraîné un développement effréné de l'effort de pêche. Parallèlement, le manque de politique d'aménagement des pêcheries adaptées aux besoins des acteurs de base, l'utilisation des engins de pêche prohibés ont conduit le sous secteur dans un état de crise profonde. On assiste à un effondrement du stock notamment les espèces à haute valeur commerciale dans les pêcheries nationales telles que la crevette. En conséquence, les usines et les marchés nationaux sont sous approvisionnés en produits de mer.

Ceci a entraîné une précarité dans les communautés de pêcheurs et une anarchie notoire dans les activités de pêche. La course vers le large à la recherche de produits pousse les pêcheurs à violer les frontières maritimes. D'où leurs arrestations et les arraisonnements de leurs embarcations.

En regardant de très près les quartiers ou villages de pêcheurs, on est vite frappé par les conditions de promiscuité de la population et du sous équipement en infrastructures de base. Vivant dans des conditions précaires, les pêcheurs subissent également la destruction de leurs habitats par l'avancée de la mer.

Ce fait est sans nulle doute un signe de pauvreté de ces communautés. Egalement, il n'est pas rare de voir dans les centres de pêches d'autres formes de pauvretés, à savoir : la mendicité, la prostitution, le travail des enfants, la dégradation de l'environnement, la violence et la délinquance. L'analyse de la perception de la pauvreté au Sénégal qui se lit à travers les langues nationales peut s'articuler autour de quelques indicateurs dont les plus saillants se retrouvent dans la définition suivante : « *est pauvre, celui qui n'a rien, qui ne peut régler ses*

⁷ AKOUN André, ANSART Pierre s/dir. ; *Dictionnaire de sociologie* ; Paris ; Le Robert/seuil, 1999 p. 122

*besoins sociaux primaires, qui vit sans accès à des opportunités*⁸». Ce type extrême de la pauvreté est généralement appelé « ndool » (wolof). Il est fréquent d'entendre l'expression « gorgorlou » qui signifie la débrouillardise. Tout le monde se débrouille pour se nourrir et entretenir sa famille. Le manque d'éducation des enfants dans le milieu pêcheur augmente avec des échecs scolaires impressionnants.

II – 4 – la non appropriation des mesures politiques de développement durable de la pêche

Les textes sont le souvent calqués sur les modèles des pays européens ou des organismes internationaux. Si nous prenons l'exemple des directives de la CEE, pour la mise aux normes de nos points de débarquements, afin de respecter les conditions de l'apport financier européen, plutôt que de répondre aux préoccupations des pêcheurs. Ce qui explique en partie le déphasage existant entre les institutions étatiques et les communautés de pêcheurs.

Cette non – application incombe tout d'abord aux pouvoirs publics. En l'absence de moyens financiers mais également d'une forte volonté politique, l'Etat n'a pas su mettre en place un système de surveillance, de contrôle et de sanction efficace. Les services techniques disposent peu de moyens humains et matériels pour remplir leurs missions.

Le non – respect de la réglementation est en effet lié aux disfonctionnements dans l'application des sanctions à l'encontre des contrevenants. D'une part, ces sanctions ne semblent pas suffisamment lourdes pour qu'elles aient un réel effet dissuasif et empêcher la récidive, les gains étant souvent plus importants que les amendes. D'autre part, la corruption et les arrangements à l'amiable sont des pratiques courantes à tous les niveaux de l'administration, ce qui favorise le sentiment d'impunité.

Cette non application de la réglementation réside sur la validité de certaines mesures qui ne prennent en compte les réalités locales ou biologiques. L'absence de concertation avec les pêcheurs lors de l'élaboration des textes apparaît comme une des principales raisons de l'échec de l'application de la réglementation. Un grand nombre de ceux –ci ne connaît pas les dispositions prises par le code de la pêche. Le manque de légitimité de cette réglementation est

⁸ D.S.R.P (document de stratégie de réduction de la pauvreté) N°II, septembre 2006

également lié au fait que elle ne prend pas en compte les particularités locales et les pratiques traditionnelles.

Chap. II cadre générale et méthodologique

Ce chapitre a comme objectif de circonscrire la problématique, de justifier la méthodologie.

II – 1 Formulation de la problématique

Bon nombre d'approches théoriques et méthodologiques sur la gestion des ressources halieutiques ont été élaborées depuis plusieurs années. Avec l'avènement formel du développement durable, la gestion des ressources halieutiques a été reconnue comme outil de politique. Elle fut concrétisée avec la convention des Nations Unies sur le droit de la mer adoptée en 1982. Ainsi, le code de conduite pour une pêche responsable, adopté en 1995 par la conférence de la FAO, en consacre la reconnaissance. Ce code propose l'utilisation durable des ressources halieutiques comme l'objectif principal à atteindre mais expose aussi des objectifs environnementaux, économiques et sociaux pour la gestion des pêches.

Partie prenante des ces différents instruments internationaux, le Sénégal, dans le cadre de sa politique de développement durable des pêches maritimes, a mis sur pied des mesures de gestion et un ensemble de dispositions juridiques et réglementaires visant à légiférer l'activité de la pêche dans ses eaux sous juridiction. De la loi du 21 juin 1961 relative à la pêche au nouveau code de la pêche de 1998 en passant par le premier code de 1976, l'ensemble de ces textes contient des mesures visant à assurer la pérennité des ressources halieutiques. Le code de la pêche a toujours stipulé que *«Le droit de pêche dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise appartient à l'Etat qui peut en autoriser l'exercice par des personnes physiques ou morales de nationalité sénégalaise ou étrangère»*. Ainsi, les compétences en gestion des ressources de la pêche sont à ce jour très centralisées et contrôlées par des autorités de l'administration des pêches.

Cette volonté politique n'a pas empêché au secteur de la pêche de traverser une crise de développement durable unanimement reconnue par les décideurs, les scientifiques, les pêcheurs et même les consommateurs. Ceci est à lui seul suffisant pour amener à s'interroger sur l'efficacité des mesures de gestion et de la réglementation mises en place jusqu'ici par l'Etat, ainsi que leur appropriation par les pêcheurs artisanaux.

Pourquoi ces mesures de gestion n'ont pas réussi à enrôler les pêcheurs artisanaux ? Sont-elles élaborées en conformité avec les réalités locales ? Sont-elles en phase avec les logiques et aspirations des acteurs ciblés ?

Si de telles questions se posent, c'est parce que les pêcheurs n'ont jamais été associés dans la définition des règles et dans le choix des mesures politiques de gestion durable des ressources halieutiques. Or l'histoire de la pêche a été depuis toujours intrinsèquement associée aux impacts anthropiques sur les ressources halieutiques et les écosystèmes. Le pêcheur se comportait comme toutes les autres communautés agro – pastorales et son style de vie était en parfaite harmonie avec la disponibilité du poisson. Le pouvoir « technologique » dont le pêcheur dispose lui a permis de modifier les modes d'exploitation par rapport à ses besoins économiques et sociaux. La relation entre le pêcheur et la ressource s'est ainsi progressivement transformée en domination des intérêts économiques, sans trop se soucier du caractère limité des ressources et de sa durabilité.

Ceci constitue la preuve que les logiques des pêcheurs artisanaux sont sans commune mesure avec les principes de développement durable qui sont à la base des mesures de gestion promues par l'Etat à travers l'administration des pêches. Cette préoccupation est au centre de la présente étude. En effet, ce travail en vue de l'obtention du DEA de sociologie a pour but d'analyser les logiques des pêcheurs face à cette problématique de gestion. Le choix de ce thème n'est pas le fait du hasard. En tant qu'agent des pêches nous avons constaté le fait que toutes les mesures et règles de gestion prônées par les autorités de la pêche connaissent des difficultés d'application sur le terrain, pis, elles sont généralement violées ou savamment contournées par les pêcheurs artisanaux.

Notre problématique s'articulera autour de l'interrogation suivante :

Qu'est ce qui fonde les stratégies des pêcheurs du Delta du Saloum face à l'introduction de nouveaux modes de gestion des ressources halieutiques ?

Afin de saisir les stratégies des pêcheurs, il serait intéressant d'interroger d'abord leurs logiques face à l'introduction de nouveaux modèles de gestion des ressources halieutiques surtout dans un contexte de raréfaction de ces dernières. Appréhender ces logiques ne saurait exclure les dimensions structurelles, économiques, sociales, symboliques et idéologiques susceptibles d'orienter la perception des pêcheurs à l'égard de l'exploitation de la ressource et du domaine maritime.

Enfin, le comportement d'un acteur social ou des acteurs sociaux au sein d'un domaine d'activité révélant un mobile caché derrière l'action, il serait intéressant de nous interroger sur les enjeux de l'exploitation des ressources halieutiques dans cette zone.

II – 2 hypothèses, objectif et méthodologie

La question de recherche nous pousse à nous poser une hypothèse comme toute recherche, de définir nos objectifs et indiquer le cadre méthodologique de travail

II – 2 – 1 Hypothèse

La réponse à la question de recherche nous pousse à poser l'hypothèse suivante :

Les pêcheurs de crevettes du Delta du Saloum développent des stratégies fondées sur des logiques productivistes et qui justifient leur attitude de contournement des mesures et des règles promues par l'Etat en matière de gestion durable des ressources halieutiques

II – 2– 2 Revue de la littérature

La recherche documentaire, il n'y a pas de contact direct entre le chercheur et la réalité sociale. C'est une observation médiatisée par les documents. Cette phase de la construction théorique de l'étude est une étape très importante dans la mesure où elle nous permettra de faire l'état des connaissances sur le phénomène à étudier afin de voir comment les écrits antérieurs ont abordé cette question, sous quel angle ; c'est donc à cette seule condition que nous pourrons orienter la notre autrement.

Ainsi, notre revue de la littérature comporte trois rubriques à savoir : les données statistiques, les études menées sur la pêche artisanale sénégalaise et celles des innovations en matières de gestion des ressources halieutiques. Néanmoins, dans la rubrique «les données statistiques» nous aurons plusieurs sources.

- Une multitude sources documentaires

L'IRD, l'IFAN et l'UCAD disposent d'importantes ressources documentaires sur les thèmes aussi variés que l'environnement physique du Sénégal, l'histoire des sociétés ouest – africaines ou la dynamique de l'occupation de l'espace littoral. A ce sujet, la chaire UNESCO sur la gestion intégrée des zones côtières de l'UCAD fournit divers travaux sur l'espace littoral sénégalais. Toutefois, ils demeurent principalement axés sur les aspects géomorphologiques ne prennent pas suffisamment en compte les dimensions sociales et n'abordent que trop rarement la question de la pêche artisanale face à la raréfaction de la ressource donc de sa problématique de gestion.

Le CRODT dispose de multiples documents scientifiques et statistiques sur les questions halieutiques. Ils rapportent sur l'état du stock ainsi que l'évolution de la pêche artisanale. La DPM et la CEP constituent un support non négligeable sur les statistiques des débarquements, sur la démographie ainsi que des documents sur la législation. Les services des Nations Unies notamment la FAO fournissent des statistiques annuelles sur la

pêche et l'aquaculture, discutent de la gestion des pêcheries dans le monde et proposent des stratégies.

Certaines ONG, livrent des contributions remarquables qui recouvrent le champ d'investigation de ce travail. Nous pouvons citer entre autres le WWF, l'UICN, ENDA tiers monde, etc. En plus, pour éviter certaines démarches fastidieuses auprès des organismes ou services administratifs, l'Internet nous a offert la possibilité d'avoir des informations sur l'actualité de la problématique de gestion des ressources halieutiques.

II – 2 – 3 – les études menées sur la pêche artisanale sénégalaise

Dans ces écrits nous avons deux volets à savoir : les études menées sur l'évolution de la pêche artisanale sénégalaise et celles menées sur les facteurs explicatifs du développement de la pêche artisanale.

a) évolution de la pêche artisanale sénégalaise

Chauveau J.P. anthropologue, dans ses études (1983) sur la « navigation et la pêche maritime dans l'histoire économique du littoral sénégalais », (1985 a) sur « la pêche piroguière sénégalaise : les leçons de l'histoire », (1985b) sur l'« historique de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal : représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste » et en (1986) sur une « histoire de la navigation et de la pêche africaine à la côte occidentale depuis le XV^{ème} siècle » ont le mérite de permettre de reconstituer les grandes lignes de l'évolution de la pêche artisanale et d'identifier les principaux facteurs explicatifs. Ces études ont permis également de mieux appréhender le rôle prédominant des pêcheurs artisanaux dans le développement du secteur. Il souligne « la remarquable continuité des innovations technologiques du secteur piroguier, adoptant en les adaptant, lorsque cela s'avère profitable, des techniques introduites par les services de développement ... toute réorganisation issue de l'extérieur se heurte non pas, comme il est dit trop souvent pour justifier ces interventions, au traditionalisme ou à la mentalité des pêcheurs mais à une organisation très structurée de ce secteur, et à sa logique propre caractérisée par la recherche de la sécurité et l'utilisation d'un circuit de transformation et de commercialisation interne que son ancienneté a permis de faire évoluer efficacement⁹ ».

⁹ CHAUVEAU (Jean Pierre), 1985b, Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal ; Représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste, Anthropologie maritime, n° 2, pp. 300 – 318.

Ciss G ; (1985), dans son analyse sur « les activités traditionnelles liées à la côte sénégalaise », met en évidence le développement de la culture de l'arachide qui a entraîné une monétarisation des échanges, la constitution d'une armature urbaine sur le littoral et la modification des demandes alimentaires qui profitent au développement de la pêche artisanale.

Nguyen Van Chi Bonnardel (1980) dans son étude sur les « caractéristiques ethniques et socio – économiques des populations de pêcheurs du littoral sénégalais » met un accent sur la relation entre le développement de la pêche artisanale et l'amélioration du réseau de communication. Pour lui, la réalisation des nouvelles routes permettent à la pêche artisanale de trouver d'autres marchés.

Laloë et Samba A. (1990), dans leur étude sur « la pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégie de pêche » font la corrélation entre le fort taux de débarquement dans les centres de pêche à l'innovation technologique.

Chaboub C. et Charles Dominique E. (1991) leur étude sur les « pêches artisanales en Afrique de l'ouest : état des connaissances et évolution de la recherche », ils mettent l'accent sur la reconnaissance de la recherche sur la vitalité de la pêche artisanale. Pour eux, cette vitalité repose sur trois principaux éléments à savoir : sa faible dépendance technologique, le fort taux de valeur ajoutée de sa production par rapport à la pêche industrielle et l'importance de l'intégration socio – culturelle de ces différents acteurs dans la vie socio – économique du Sénégal.

b) Les facteurs explicatifs du développement de la pêche artisanale.

b – 1 Facteurs hydrologiques :

Les auteurs comme Rébert, (1983) sur l' « hydrobiologie et dynamique des eaux du plateau continental sénégalais », Cury et Roy (1988) sur la « migration saisonnière du thiof (*epinephelus aeneus*) au Sénégal : influences des upwelling sénégalais et mauritaniens » et également les études de Cruvel (1908, 1913) sur les « pêcheries des côtes de Sénégal et des rivières du sud » et l' « industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique (du cap Blanc au cap de Bonne – Espérance) ont accès leurs recherches sur une description des ressources halieutiques et de leur composition. Ces études ont permis également de préciser les facteurs morphologiques, climatologiques et hydrologiques qui expliquent la présence de ce fort potentiel ichtyofaunique sur les côtes sénégalaises en particulier.

b – 2 Modernisation des embarcations et l'évolution des engins de capture

Arnoux J., (1960) dans son analyse sur la « modernisation de l'armement de la pêche maritime artisanale de 1952 à 1959 » retrace l'histoire des premières expérimentations qui eurent lieu à St Louis dès 1950 – 51. Il était surnommé « l'homme de la motorisation ». Technicien de terrain, il procède alors par tâtonnement en se fiant aux remarques et suggestions des pêcheurs. Ce dialogue a permis indéniablement à la pose des moteurs hors bord sur les pirogues traditionnelles.

Ciss G. (1997), dans son étude sur la « pirogue dans les activités maritimes au Sénégal », analyse l'importance de l'introduction du moteur et son évolution fulgurante dans la pêche artisanale.

Mbaye A. (2002) dans sa thèse de sociologie qui porte sur « la différenciation technique dans la pêche artisanale maritime sénégalaise : analyse anthropologique » souligne la relation entre la demande extérieure (Europe) de certaines espèces et l'introduction de nouveaux engins de captures.

b – 3 Acteurs du développement

Afin de mieux comprendre les mécanismes de développement du secteur, d'autres études ont mis en évidence le rôle et le degré de participation des différents acteurs qui interviennent dans la pêche artisanale. Si c'est écrits soulignent le rôle important de la politique d'encadrement et d'aide au développement de ce secteur, ils reconnaissent que l'évolution de la pêche artisanale est avant tout due au dynamisme des pêcheurs. C'est le cas des études réalisées par les chercheurs du CRODT dans les revues scientifiques, rapports techniques de la FAO, de Symposiums etc.

II – 3 Quelques concepts de gestion

Depuis le constat de l'effondrement des stocks au niveau mondial, plusieurs tentatives et concepts de gestion des ressources halieutiques ont vu le jour.

II – 3 – 1 Concepts de la PME = Production Maximale Equilibrée

Larkin P.A. (1980) dans son étude sur « objectives of management » résume ce modèle de manière très simple. Selon lui, dans une pêcherie d'une espèce donnée, tant qu'on ne pêche que le surplus, il serait possible de pêcher très longtemps sans risque de surpêche. Ce modèle a suscité plusieurs critiques de la part de plusieurs économistes du fait de sa prise en charge que sur une espèce.

II – 3 – 2 Concept du REM = Rendement Economique Maximum

Après des critiques sur la PME, plusieurs économistes ont initié le REM. Ce modèle également ne trouvera pas l'adhésion d'un certain nombre d'auteurs comme Cunningham S. (1981¹⁰) dans son étude, il évoque le caractère statique de ce modèle et son non prise en compte de la différence des pêcheries d'un pays à un autre.

II – 3 – 3 Concept de ROD = Rendement Optimal

Suite aux insuffisances des deux premiers modèles cités plus haut, il y'a l'émergence du ROD qui a été prononcé pour la première fois dans la convention de Genève en 1958 sur la mer. Ce modèle trouvera également une difficulté sur sa définition exacte. Ceci a été à l'origine de critiques par certains auteurs qui ont insisté sur son caractère vague.

II – 3 – 4 Concept MSY = maximum sustainable yield

La MSY a été définie depuis les années 1930, elle a pour objectif de maintenir ou de rétablir les stocks épuisés à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximum constant. Elle est inscrite dans le CNUDM de 1982, dans l'accord sur les stocks chauvechants et des grands migrateurs de 1995 et dans le code de conduite d'une pêche responsable de la FAO de 1995. Elle est définie comme étant « la plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire continûment d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction ». Ainsi comme nous le constatons, la MSY est un repère à long terme. Elle peut changer dès que les conditions environnementales changent. Elle dépend également des conditions d'exploitations et de l'effort de pêche. Tous ces facteurs montrent les limites de la MSY.

Plusieurs autres mesures de régulation ont vu le jour pour une gestion durable des ressources halieutiques. Ces mesures sont le plus souvent initiées par la FAO. Nous pouvons les classer en deux rubriques.

Celles qui ont pour objectifs de contrôler la ressource et les techniques de pêche. Elles favorisent surtout la limitation des tailles des espèces à la première capture, à l'élimination des engins non sélectif, au repos biologique, aux aires marines protégées et au quota dans certains pays etc.

Celles qui ont pour objectifs de contrôler l'accès à la ressource, à la surveillance des zones de pêche etc.

¹⁰ Cunningham S. ; 1981; *the evolution of the objectives of fisheries management during the 1970's*

II – 4 Modèle théorique

Cette étude s'organise autour du concept central de stratégie. Très dépendants des ressources halieutiques, toute modification du système d'exploitation, variation de stock, présence de nouveaux marchés et même l'introduction d'une nouvelle technique de pêche ou de gestion entraîne pour le pêcheur des adaptations et des innovations.

L'activité pêche réunit en son sein des acteurs d'origines différentes qui ont forcément des intérêts divergents. Agir ensemble engendre inmanquablement des conflits d'intérêts et parfois des coopérations. Voilà tout l'intérêt de nous inscrire dans une analyse stratégique dont Michel CROZIER est l'inventeur et théoricien de ce modèle. La pluralité des communautés des pêcheurs implique le développement de stratégies d'action multiples et dont les comportements relèvent d'une logique spécifique.

L'analyse stratégique telle que l'ont présenté Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG part du constat suivant : l'acteur adapte ses actes par rapport à des situations données donc il n'y a aucune projection historique. A l'inverse, l'acteur selon Alain TOURAINE, pour arriver à ses buts se projette historiquement. Ainsi, l'analyse stratégique, à propos de l'exploitation des ressources halieutiques, implique de s'intéresser aux représentations des acteurs, à savoir comment ils se représentent l'exploitation de la ressource en général, comment ils se représentent un projet de gestion de cette ressource en particulier, et comment enfin ils se représentent les autres acteurs concernés. Car, des individus impliqués dans un processus de coopérations, de conflits, ou de simples échanges et qui sont différents les uns des autres par leur culture, leur ethnie et mêmes par leurs pratiques, mettent en œuvre des dynamiques particulières .

Ce cadre théorique est le courant dominant de la sociologie des organisations en France. Il décrit les acteurs comme agissant avec une rationalité qui leur est propre et limitée dans un cadre de solutions construites. Dans le système pêche, nous sommes en face à une complexité d'analyse de phénomènes relationnels, acteurs/acteurs et acteurs/systèmes, dont cette étude cherche à découvrir les jeux et les stratégies. Ainsi, la sociologie des organisations met en valeur les stratégies des acteurs vis-à-vis des règles établies et insiste surtout sur leurs nécessités d'ajustements permanents. En fonction de leurs objectifs, les pêcheurs organisent leur système de relation pour résoudre les problèmes concrets posés par le fonctionnement de l'activité. Les concepts clés de cette approche sont : stratégie, pouvoir, zone d'incertitude, système d'action concret

II –5 objectifs et définition de concepts

II – 5 – 1 Objectif général et objectifs spécifiques

a) Objectif Général

Etudier la prédisposition des pêcheurs de crevettes du Delta du Saloum à s'engager dans les programmes de gestion et l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques.

b) Objectif spécifique

Connaître les logiques des pêcheurs de crevettes du Delta du Saloum face à l'introduction de nouveaux modes de gestion de la ressource halieutique.

II – 5 – 2 Définitions de concepts

Avant de pouvoir dégager la méthodologie élaborée, il nous faut d'abord clarifier les concepts de stratégie et de développement durable.

a) Stratégie

Le mot d'origine grecque (de stratos « armée » et agein « conduire ») s'est d'abord imposé à partir de 1876 comme une partie de la science militaire.

Celle-ci concerne la conduite générale de la guerre et l'organisation de la défense d'un pays; opérations de grande envergure, élaboration de plans offensifs et défensifs en fonction des effectifs, des moyens logistiques, du potentiel industriel, des données géographiques à grande échelle, des facteurs diplomatiques, politiques, etc. C'est pourquoi dans les grandes écoles de guerre, on continue d'enseigner des cours de stratégie. Ensuite, ce vocable a connu une extension dans certaines disciplines des sciences économiques et sociales.

Ainsi, pour Crozier et Friedberg, la stratégie « ... *n'est donc rien d'autre que le fondement inféré ex post des régularités de comportement observées empiriquement* »¹¹ C'est dire qu'elle ne se donne à voir directement si ce n'est à travers l'observation et l'analyse des pratiques des acteurs. La stratégie rend compte donc, d'une logique d'ensemble, d'une rationalité sous-jacente de pratiques conjoncturelles d'acteurs sociaux dont la compréhension se fait d'habitude à posteriori et indirectement. Chez les pêcheurs, l'exercice du métier est le fruit de réajustements permanents dans des contextes incertains. En revanche, l'émergence de problèmes et les régularités de comportements après coup peuvent être les fils conducteurs d'analyse d'échanges car ils s'expriment simplement en

¹¹ CROZIER M. et FRIEDBERG E., *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Ed. Seuil, 1977, p.57.

fonction des relations qui les entourent et les ressources à leur disposition ; moins en fonction de stratégies claires et prédéterminées.

La stratégie est basée sur une démarche d'anticipation en vue d'un objectif. Elle vise également à choisir des actions, à les mettre en œuvre et à les coordonner afin d'obtenir un résultat. En ce sens, il faut souligner que l'analyse stratégique développée par Crozier et Friedberg est un modèle d'analyse organisationnelle qui s'articule autour de la compréhension des relations entre acteurs interdépendants. La conceptualisation de l'action collective se fait à travers l'analyse des systèmes d'action concret qui est un ensemble de jeux structurés entre des acteurs interdépendants, dont les intérêts peuvent être divergents voire contradictoires. Dans le SAC comme dans les jeux, les processus d'interaction sont régulés par des règles du jeu, grâce auxquelles les acteurs «*règlent et gèrent leurs dépendances mutuelles*¹²». Les règles peuvent être définies à partir de la structure formelle de l'organisation mais aussi par les pratiques informelles des acteurs. Les règles sont une indication de l'existence de relations de pouvoir entre plusieurs acteurs. «*Les règles constituent autant des contraintes que des zones d'incertitudes d'où les acteurs tirent une marge de manœuvre* » selon Crozier et Friedberg. L'utilisation qui est faite des règles fait partie de l'ensemble des stratégies que les différents acteurs utilisent pour atteindre leurs fins.

D'après ces auteurs, toute structure d'action collective se constitue comme un système de pouvoir. Le pouvoir est «*la capacité d'un acteur à structurer des processus d'échange plus ou moins durables en sa faveur, en exploitant les contraintes et opportunités de la situation pour imposer les termes de l'échanges favorables à ses intérêts*¹³». Et également que «*Le pouvoir est la manifestation naturelle et pour tout dire normale de la coopération humaine qui suppose toujours une dépendance mutuelle et déséquilibrée des acteurs*¹⁴». D'après Crozier et Friedberg, l'étude des relations de pouvoir permet de dégager des stratégies d'acteurs relativement stables. La stratégie des acteurs représente leur position, leur parti dans le jeu. Les stratégies des acteurs sont fonction de leurs intérêts mais aussi de leurs ressources. «*Les ressources peuvent prendre la forme de savoirs, d'une expertise, d'un statut, d'une légitimité, etc., dépendamment des perceptions des différents acteurs* »¹⁵.

¹² Friedberg E. (1993) ; Le Pouvoir et la Règle: *Dynamiques de l'action Organisée*, Éditions du Seuil.

¹³ Ibidem

¹⁴ Ibidem

¹⁵ Klijjn et al. 1995

b) Le concept de durabilité: développement durable

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Stockholm 1972) a marqué un tournant important au début des années 70, en soulignant les limites de la croissance et la nécessité de promouvoir un autre développement, appelé alors éco développement, prônée dans les années 70 en France par Ignacy Sachs¹⁶

Vingt ans exactement après Stockholm, une autre conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, juin 1992) connue sous le nom de " Sommet de la Terre ", a confirmé les orientations décidées à Stockholm, mais en mettant cette fois-ci sur le devant de la scène médiatique le concept de développement durable.

« *La notion de développement durable née de la dialectique entre conserver et construire, entre transmettre et transformer, répond à celle d'environnement et apparaît en quelque sorte comme son prolongement dans le sens de l'action*¹⁷ ». En ce sens, elle reprend des réflexions antérieures, et notamment la problématique de l' éco développement Présentée comme une tentative de réconciliation entre économie et écologie, et voulant dépasser les conclusions pessimistes des tenants des limites physiques que la biosphère oppose à la croissance économique, la notion de développement durable est devenue aujourd'hui un véritable enjeu politique, tant au niveau international qu'au niveau national ou local.

Cependant, les confusions terminologiques et les ambiguïtés qui planent autour de ce concept, en font un objectif normatif difficile à mettre en œuvre sur le terrain. Weber (1996) estime que poser la question « *quel développement durable ?*¹⁸ », revient à annoncer une interprétation, aussi réfutable que les autres. L'avenir est non prévisible, incertain : qui peut prévoir ce que seront les besoins des générations futures ? Si l'avenir n'est pas prévisible, il est par contre décidable. Nous ne pouvons prévoir ce que seront les générations futures : nous pouvons décider ce qu'il convient de faire aujourd'hui pour qu'elles puissent à leur tour être en mesure de décider. Décider pour aujourd'hui en vue de demain, il convient de choisir des objectifs de long terme. De tels choix relèvent de la société tout entière, donc des politiques.

Pour assurer la durabilité du développement, la protection des ressources et des milieux naturels est une condition nécessaire ; la finalité ultime restant l'amélioration sur le

¹⁶ Sachs, I. (1997) *L'éco développement*, Syros, Paris, Alternatives économiques, 120 p.

¹⁷ Landais, E. (1997) *Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social ?* In : Revue Travaux et innovations n°43, décembre 1997, 5-22

¹⁸ Weber, J. (1996), *Aujourd'hui, demain, le développement durable*, séminaire Science et Citoyens du CNRS, Poitiers, Futuroscope, 01 novembre 1996, 9 p.

long terme des conditions de vie des hommes. Aux objectifs écologiques et économiques initiaux s'ajoutent ainsi des objectifs sociaux, politiques et géopolitiques, voire culturels. Bien entendu, cet élargissement multiplie les points de vue possibles sur la notion de durabilité et s'accompagne d'un foisonnement d'interprétations, encore enrichi par la diversité des sociétés impliquées et des niveaux d'organisation considérés. Dans la majorité des cas cependant, la réflexion reste fondamentalement centrée sur les moyens concrets de concilier sur le long terme les dynamiques de développement avec la protection des ressources et des milieux naturels.

En résumé, le développement durable selon l'approche anthropocentrique est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*¹⁹ ». L'exigence de transmettre un patrimoine naturel (même minimum) aux générations futures est explicite dans le concept de développement durable, avec pour ambition éthique de ne pas fermer des possibilités de développement économiques et naturelles saines. Ceci est l'affaire des générations actuelles, qui sont alors en quelque sorte responsables de l'héritage qu'elles laisseront à leurs enfants, petits enfants, etc. Avec le développement durable, l'idée d'équité intergénérationnelle est donc clairement explicitée.

Selon Le Fur et al. « *La dynamique d'un secteur halieutique s'exprime en termes de co-viabilité entre environnement marin et exploitation*²⁰ ». Cette approche nous conduit à ramener le problème du développement durable à deux composantes : le milieu naturel productif et la société qui en use, et deux objectifs : le développement et la durabilité.

L'ensemble se conjugue en quatre thèmes (voir tableau ci-dessous).

¹⁹ CME - Commission Mondiale sur l'Environnement (1989) *Notre avenir à tous*. Editions du fleuve, Montréal (Canada). 2e édition, 432 pp.

²⁰ Le Fur, J., Cury, P., Laloë, F., Durand, M.H. et C.Chaboud (1999) ; *Co-viabilité des systèmes halieutiques*. Nature, Sciences, Sociétés, vol.7, no2, pp.19-32.

Tableau N° 1 : thème de la problématique du développement durable

Problématique du développement durable	Nature	société
Développement	capacité de production	croissance économique
Durable	préservation du milieu	Cohésion sociale.

La capacité de production concerne les aspects de dynamique des populations associés aux écosystèmes étudiés : quantité, qualité et diversité des ressources exploitées.

La croissance économique est multiforme. Dans le cas du secteur halieutique étudié, elle concerne notamment la position relative du secteur vis à vis des secteurs équivalents tels que, l'élevage, l'agriculture etc.

La préservation du milieu concerne le maintien des capacités de production des écosystèmes en vue d'assurer le renouvellement de la ressource (quantité, qualité et diversité). A cette question s'associe une problématique sur la capacité de charge des écosystèmes étudiés.

La cohésion sociale est un objectif difficile à préciser car il fait intervenir des valeurs différentes selon les points de vue et changeantes avec le temps. Il peut faire référence à l'équité, la qualité de vie, la culture, l'éducation, l'emploi, la pauvreté des acteurs, la qualité des relations humaines.

En résumé, l'intérêt fondamental apporté par la sociologie des organisations est de ne pas considérer la démarche de l'acteur en terme volontariste, mais en fonction des problèmes et des opportunités qui se présentent. Deux dimensions vont servir à élaborer les cadres d'analyse pour repérer les jeux d'acteurs qui conjuguent respect d'une norme commune et stratégie personnelle : la dimension de régulation et la dimension relationnelle.

Tableau N°2 : dimensions et indicateurs servant comme cadres d'analyses

Concept	Dimensions	Indicateurs
Stratégie	Régulation	- Coutumes - Lois et règlements
	Relationnelle	- Le besoin de l'administration d'obtenir l'adhésion des pêcheurs à son programme - relation de travail acteur/acteur - relation acteur/administration et partenaires au développement

II –6 cadre méthodologique

II – 6 – 1 critères de choix et délimitation du cadre d'étude

II – 6– 1 – 1 Critères de choix

Le choix du Delta du Saloum se justifie par le fait que c'est une zone où les crevettes y effectuent leur première maturation sexuelle et vont se reproduire en mer et elles ont une grande valeur commerciale. L'augmentation de l'effort de pêche liée notamment à l'accroissement du nombre de pêcheurs et à l'intensité de pêche constitue une menace réelle sur la durabilité de cette ressource. C'est une zone également de frayères de plusieurs espèces de poissons. Dans cette zone, différents services participent à l'encadrement des acteurs et à la gestion du milieu notamment: la DPM, DPN, MEN etc. Avec la décentralisation et le transfert de certaines compétences d'importantes mutations sont en cours. Les partenaires au développement comme Wula Nafaa, UICN, WWF, US AID, WAAME s'y interviennent également dans le cadre de programmes d'appui. Les pêcheurs y organisent également dans le cadre de regroupements professionnels (comités, unions, fédérations...). L'importance écologique et économique du Delta du Saloum et les menaces pesant sur le site ont amené le gouvernement du Sénégal à prendre plusieurs mesures de protection de la biodiversité et à rechercher dans ce domaine le soutien de la communauté internationale. C'est ainsi qu'en 1981, le delta du Saloum est inscrit au Réseau du MAB de l'UNESCO sous l'appellation de Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum. En 1984, cette réserve est inscrite sur la liste des zones humides d'importance

internationale de la Convention de Ramsar. Le Delta du Saloum se situe dans la région de Fatick qui, par ses mises à terre de crevettes, elle est la deuxième région après Ziguinchor. Ces débarquements constituent les 80% de la production régionale.

II – 6 – 1 – 2 choix et délimitation du champ de l'étude

Dans toute recherche caractérisée de scientifique, il est impérieux que le chercheur puisse délimiter le champ de l'étude qu'il mène, et cela est une étape de la norme méthodologique. Sociologiquement, le champ renvoie à un espace social structuré de positionnement des acteurs. Nous avons tenté de diviser la zone d'étude en deux sous zones à savoir la sou – zone de Foundiougne et celle de Betenty. Sous ce rapport, nous sommes amenés à délimiter la présente étude à trois champs à savoir : champ géographique, champ social, champ sociologique

a) Champ géographique

a – 1 Sous – zone de Foundiougne

Par sa position géographique et chef lieu de département, Foundiougne polarise plusieurs villages de pêcheurs de crevettes dont Gagué et Djirnda. C'est le point de rencontre de plusieurs acteurs de la filière crevette ceci donne un lieu de mélange de gens aussi bien au niveau de la population que sur les méthodes de pêches. Dans des études effectuées entre 2003 et 2005 par l'équipe US AID/UICN, sur ces trois centres, nous trouvons 1263 filets traînants et 541 filets fixes. Ce centre est représentatif concernant notre problématique. Cette représentativité est d'autant plus réelle qu'elle est confirmée par la création des CLPA et CLP. Ainsi, différentes stratégies de gestion de la ressource crevette sont initiées dans cette sous – zone.

a – 2 Sous – zone de Betenty

L'île de Betenty fait partie des nombreux villages composant la sous-préfecture de Toubacouta également chef lieu de la communauté rurale. Situé dans le département de Foundiougne, Betenty est le centre de pêche par excellence. Et selon toujours les études de l'équipe de l'USAID/UICN entre 2003 et 2005, Betenty dispose 666 filets traînants et 109 filets fixes. Plusieurs initiatives de gestion des crevettes sont en œuvres. Les zones de pêche de la sous – zone sont réputées très riches en crevettes et attirent les pêcheurs des îles voisines et certains villages du Saloum pendant les périodes de campagnes de pêche.

b) Champ social

Le champ social de ce travail prend en compte les pêcheurs de crevettes du Delta du Saloum au sein desquelles, ce problème de gestion des ressources halieutiques semble

structurer le fonctionnement de l'activité. Toutefois, pour la réalisabilité de cette étude, nous nous sommes appesantis sur le cas des pêcheurs de crevettes de la sous – zone de Foundiougne et celle de Betenty où ce phénomène regroupe plusieurs intervenants (Etat, ONG, pêcheurs etc.).

c) *Champ sociologique*

La nature du problème que nous voulons traiter dans cette recherche impose que nous définissions clairement le champ de connaissance dans lequel nous comptons l'inscrire. Ainsi, tenter d'appréhender «les logiques des pêcheurs face à l'introduction de nouveaux modèles de gestion », relève de la sociologie des organisations. En effet, nous considérons la gestion des pêches comme un champ dans lequel, l'action individuelle ou collective des acteurs est déterminante pour sa réussite. Ainsi, nous prenons la stratégie comme choix raisonné d'organisation lié à la compréhension des environnements interne et externe à l'exploitation des crevettes. Et notre approche est analytique.

Les champs d'étude étant délimités, il serait maintenant loisible de nous focaliser sur les instruments ayant servi à la collecte des données du terrain.

II – 6 – 1 – 3 Les instruments de collecte des données

Dans sa quête de vérité scientifique, le chercheur est amené à se soumettre à diverses épreuves au nombre desquelles, il serait intéressant de mentionner la consultation documentaire, les entretiens.

II – 6 – 2 La recherche documentaire

Les documents sont pour le chercheur en sciences sociales ce qu'est une boussole pour le voyageur ou l'aventurier. En ce sens que comme l'aventurier ou le voyageur, le chercheur en sciences sociales est amené à s'interroger sur quoi il compte mener sa recherche, comment l'orienter, comment ses contemporains l'ont abordé, sous quel angle ?

Ainsi, dans la quête d'informations en rapport avec le thème que nous traitons, sommes nous retrouvés successivement dans la bibliothèque de l'UCAD, dans le centre documentaire de l'IRD, du CRODT, de la DPM. Pour donc renforcer la documentation des deux centres, nous avons également eu recours à la « documentation numérique ».

Hormis, cette technique de recherche incontournable dans toutes recherches scientifiques, l'apport d'une autre technique beaucoup prisée en sciences sociales nous a été d'une nécessité indéniable ; il s'agit de l'entretien.

II – 6 – 3 Les Entretiens

a - Entretiens Exploratoires

Dans le processus menant à la recherche scientifique, le chercheur, dans le souci de mesurer la portée de son objet d'étude se trouve dans l'obligation de faire ses premiers pas sur son champ d'étude afin de juger la faisabilité ou non de son étude ; pour ce faire, nous avons eu recours aux entretiens exploratoires comme à la quête de problème de recherche. Ces entretiens exploratoires nous ont été utiles dans la mesure où ils nous ont permis de prendre contact avec le terrain afin de nous frotter à ses réalités et de nous imprégner de la vie des pêcheurs de crevettes.

b - Entretiens d'enquête

Ensuite, viennent les entretiens proprement dits. Ainsi, avons-nous fait usage d'un guide d'entretien élaboré en fonction de nos objectifs. Nous avons privilégié exactement l'entretien semi directif. Celui-ci a pour but de laisser libre cours aux enquêtés de s'exprimer librement, et de relancer les questions pour comprendre en profondeur les motivations des actions, mais tout en ne perdant pas de vue les objectifs de notre recherche. Sous ce rapport donc, l'utilisation de cette technique nous a permis d'appréhender les représentations que les acteurs en question se font du champ social dans lequel ils évoluent, ainsi les idéologies associées à la gestion.

En outre, l'usage de cet excellent instrument trouve ainsi sa justification dans le fait que nous voulons donner à notre étude, une orientation essentiellement qualitative.

c - La population de l'enquête

Notre population comprendra les pêcheurs, les mareyeurs, les transformateurs (trices), le personnel de l'administratif et également les partenaires au développement.

La collecte des informations nécessite une enquête auprès de la population concernée. Définir la population reviendrait à déterminer les acteurs dont on estime qu'ils seront en position de produire des discours sur le thème. L'échantillon est donc déterminé en fonction du thème, de la diversité des attitudes, du type d'analyse envisagé, du temps et des moyens disponibles.

Par ailleurs, l'échantillon sera diversifié et caractéristique de la population. Construire un échantillon c'est choisir les unités qui le composeront, mais c'est aussi déterminer sa taille. Au préalable, nous allons établir certaines précisions. Notre population de référence ou population mère dans laquelle nous allons tirer notre échantillon sera la population des pêcheurs de crevettes.

Dans cette population, nous allons tirer un sous ensemble qui roule à base d'informations pour construire notre échantillon. La technique d'échantillonnage la plus appropriée à notre étude sera l'échantillon par quotas.

L'échantillon sera construit à l'image de la population des pêcheurs et selon le critère de la catégorie professionnelle : les pêcheurs professionnels « domu mool » et les pêcheurs de métier « dooli mool » ; également les pêcheurs autochtones et allochtones ; les pêcheurs propriétaires et non propriétaires etc.

Tableau N° 3 : caractéristiques générales de l'échantillon par sous – zone

Catégorie socioprofessionnelle	Origine	Nombre
Pêcheurs propriétaires	Allochtone	01
	Autochtone	01
Pêcheurs non propriétaires	Allochtone	01
	Autochtone	01
Capitaines de pêcheurs propriétaires	Autochtone	01
	Allochtone	01
Capitaines de pêcheurs non propriétaires	Autochtone	01
	Allochtone	01
Vieux pêcheurs armateurs	Autochtone	01
	Allochtone	01
Vieux pêcheurs non armateurs	Autochtone	01
	Allochtone	01
Mareyeurs	Autochtone	01
	Allochtone	01
Transformatrices	Autochtone	01
	Allochtone	01
Représentant DPM		01
Représentant Wula Nafa		01
Facilitateur GIRMAC		01
Total		19

Il faut signaler que pour garder le caractère anonyme des enquêtés, nous les avons désignés par des lettres alphabétiques.

d - Techniques de recueil des données

Dans le but de collecter des données qui traduiront la réalité des faits, nous allons choisir des procédés qui permettront d'atteindre nos objectifs. Ainsi nous mettrons en œuvre divers outils de collecte des informations à savoir :

L'entretien semi structuré

L'observation participante

e - collecte des données sur le terrain : déroulement de l'enquête

Une visite du site suivie d'un pré – enquête ont eu lieu dans le mois de juin 2008. Cette étape a consisté à une prise de contact avec les personnes ressources, les responsables d'ONG et les responsables administratifs. L'objectif était de leur présenter l'étude qu'on entend mener, son intérêt et surtout d'acquiescer le principe de leur collaboration et notre intention de venir rester avec eux pendant la période de collecte des données. Le principe étant acquis, nous avons procédé à la pré - enquête. Elle s'est déroulée à Foundiougne et a concerné 15 personnes. Elle a permis de tester la clarté de notre guide d'entretien et surtout de vérifier si les pêcheurs le comprennent dans le sens que nous lui donnons. Il nous a aussi permis de supprimer, d'ajouter certaines questions et de modifier d'autres.

L'enquête proprement dite s'est déroulée entre juillet et mi-Août 2008. Comme toute recherche scientifique, des difficultés n'ont pas manqué à ce travail. Tout d'abord, la période hivernale, le difficile accès de certaines zones insulaires. Egalement durant la période de repos biologique (Août), certains pêcheurs (qui enfreignaient aux textes) croyaient qu'ils pouvaient être dénoncés vu mon statut d'agent du MEM et certains ne veulent pas être enregistrés. Enfin étant en service, les contraintes liées à mon travail ont fait que j'avais du mal à me consacrer à plein temps à ce travail de recherche

Malgré ces difficultés constatées sur le terrain, l'enquête dans son ensemble s'est bien déroulée.

Chap. III cadre de l'étude : le Delta du Saloum

III – 1 - présentation de la zone

Le delta du Saloum est caractérisé par l'interface de trois milieux à savoir : les « bolongs », les estuaires et l'océan. Il est situé au centre - ouest du Sénégal dans la région naturelle du sine Saloum. Avec ses 500.000ha, plusieurs études ont mis en évidence une importante richesse en ressource halieutique. Il se trouve entre la latitude nord 13° 35' et 14° 15' et la longitude ouest 16° 00' et 17° 00'. Sa caractéristique principale est la présence de trois milieux écologiques :

Une zone continentale qui est limitée dans sa partie basse par la mangrove et les tannes

Une zone insulaire qui est composée de trois grands groupes d'Îles : le Gandoul au nord, les Iles betenty et Fhatala au sud. Ce complexe estuarien est constitué de trois bras de mer : le Saloum au nord et nord-est, le Diomboss au centre et le Bandiala au sud. La présence d'un réseau très dense de « bolongs » a donné naissance à plusieurs Îles.

Une zone maritime qui s'étend au-delà de l'isobathe 6m vers la haute mer.

Selon DIOUF (P.S. 1992)²¹, ces trois milieux ont des fonctions relativement différentes et sont fortement dépendants du point de vue de leur fonctionnement, leur dynamique et leur évolution.

Ces écosystèmes sont riches en éléments nutritifs d'autant plus ils sont associés à la mangrove et aux herbiers. Ils sont envahis, en permanence ou saisonnièrement, par d'importantes populations de crevettes adaptées à ces milieux. Elles donnent lieu à une exploitation intensive. Ces interfaces à forte biodiversité aquatique sont aujourd'hui fortement menacées par notamment les actions anthropiques.

III –1 - 1Analyse de la pêcherie crevettière

L'apparition de la crevette sur les débarquements du Delta du Saloum remonte vers les années 1960. Aujourd'hui, la crevette est une espèce de premier plan pour la pêche de cette zone puisqu'elle représente près de 30% de la valeur des débarquements de pêche fraîche en 2008, soit près de 263.027.000frs (toutes zones confondues) soit une baisse de 21.230.600 frs en valeur relative par rapport l'année précédente. En 2007, la production a été estimée à 355.322 tonnes pour une valeur de 284.257.600 frs.

²¹ DIOUF P.S. (1992).- *Bio-écologie et structure des peuplements de poissons de L'estuaire du Sine-Saloum*. Rapp. Scient. CRODT/ORSTOM, 29 p.

Les pêcheurs du Delta du Saloum exploitent principalement trois zones : la berge, le « pass » et le chenal. La pêcherie est mono spécifique et exploite l'espèce *Penaeus notialis*. Les crevettes sont pêchées à marée descendante durant les périodes de faible éclaircissement (aube et crépuscule) pour rechercher sa nourriture (polychètes, crustacés, mollusques et échinodermes). C'est pendant cette phase active que l'on peut la capturer en grande quantité.

III – 1 – 2 Eléments de biologie

La crevette (*Penaeus notialis*) se reproduit en mer sur un vaseux entre 10 et 60m de profondeur. Les larves sont transportées par les courants vers la berge pendant les trois premières semaines après la ponte. A cette période de leur vie, la larve atteint le stade de post – larve. Elle mesure 6 à 14mm et elle a tout l'aspect d'une crevette. Les post-larves vont continuer leur cycle de maturation au niveau des eaux saumâtres côtières en abandonnant totalement leur vie planctonique en devenant des espèces benthiques vivant dans les zones littorales. La croissance s'effectue en zone estuarienne, puis migrent vers la mer et, devenues adultes, elles atteignent les lieux de reproduction où les femelles mûres pondent et le cycle recommence. La croissance s'effectue par mues successives (changement de carapace).

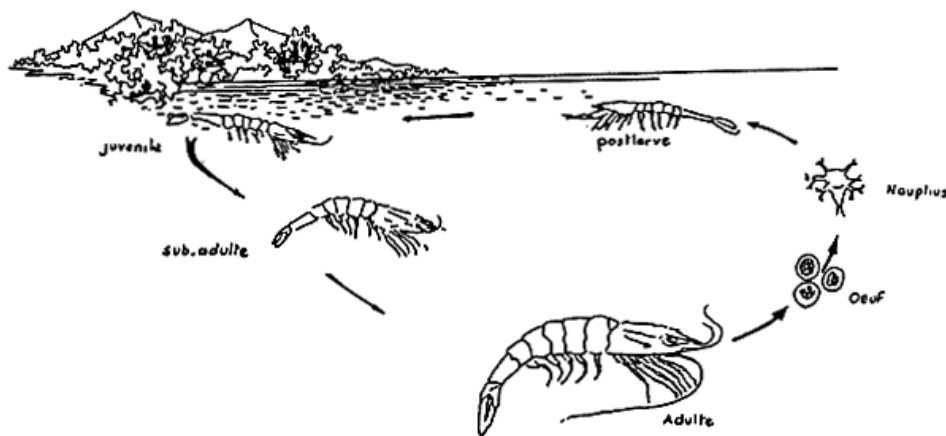


Figure N°1 : cycle de vie et croissance de *P. notialis* : Source cours de biologie école des pêches Dakar

III – 1 - 3 Structure des engins de pêche

Il existe trois types d'engins utilisés pour pêcher la crevette dans le Delta du Saloum à savoir : Les filets fixes à crevettes ou filets à l'étalage, les filets maillants dérivants à crevettes (Félé-félé) et le filet traînant ou « Killi » (Mbale Xuuss).

a) Les Filets Fixes

Les filets fixes ou « filets à l'étalage » sont des filets en forme de poche. Les ouvertures varient entre 7 et 8m de largeur sur 1m de hauteur. Chaque pirogue dispose de deux filets de par est d'autre des cotés et ils sont maintenus par deux perches horizontales perpendiculairement à l'axe de l'embarcation. La zone d'exploitation est le chenal.

b) Les Félé-félé (FF):

La zone d'exploitation du FF est le « pass » (hauts fonds). Ils sont généralement utilisés par un équipage composé de trois personnes. Le FF est un engin dérivant dont la longueur réglementaire est de 30m avec une chute de 2m.

c) Le « Killi »

L'exploitation s'effectue dans la berge par deux hommes qui plongent dans l'eau. Le filet a une forme de poche allongée il est maintenu ouvert pendant la pêche par un bâton.

III – 1 - 4 Carte des zones d'exploitation de la crevette

Mon étude ne prétend cependant pas étudier ou décrire les modalités d'exploitation de la crevette de l'ensemble des techniques de pêche utilisées dans le Delta du Saloum, elle se limitera simplement à montrer les différentes zones de pêches.

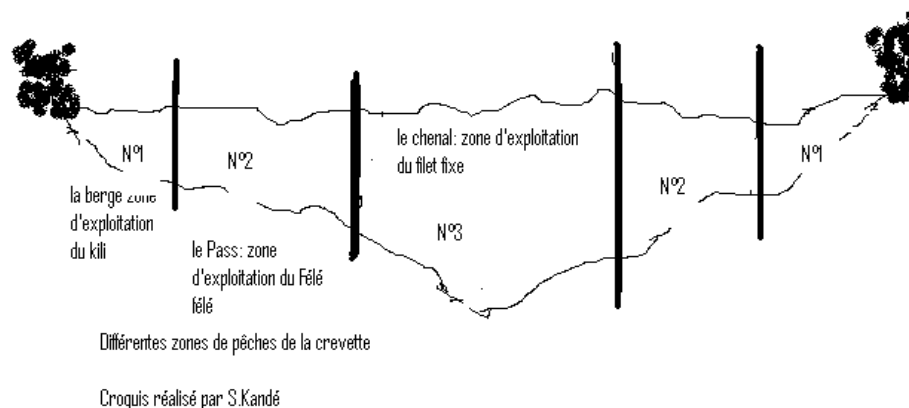


Figure N°2 : différentes zones de pêches de la crevette

III – 2 Importance socio-économique de l'exploitation

L'exploitation de la crevette du Delta du Saloum est une activité de premier plan pour de nombreux pêcheurs. Selon les statistiques de la DPM, la production de crevettes de la région de Fatick est passée de 912 tonnes en 1999 à 493 tonnes en 2007. Cette

production est principalement destinée vers les marchés extérieurs. L'activité de pêche crevettière dans la région de Fatick est d'une grande importance au regard du volume annuel de production, des emplois créés et des revenus générés. En effet, les données statistiques du Service Départementale des Pêches de Foundiougne ont montré qu'en 2006, la production du département était de 191.189 Tonnes pour une valeur commerciale à 114.713.400frs

Le secteur intéresse environ 60% des pêcheurs de la zone, soit un nombre estimé entre 4 000 et 6000 locaux dont 2 000 à 3 000 migrants selon les estimations du service des pêches. Le nombre d'engins de pêche utilisés varie entre 4 et 5000.

La pêche crevettière constitue une activité importante dans cette zone, surtout avec la forte demande extérieure, la baisse de rendement en poisson. Avec l'accroissement des acteurs, couplé avec une péjoration climatique, cette pêche est confrontée à une baisse des captures, une diminution des tailles des individus et une exploitation très intense. Pour de nombreux centres de pêches de la zone, l'évolution des débarquements de cette espèce reste un élément important de l'équilibre financier des ménages.

III – 2 – 1 Population du Delta du Saloum

Plusieurs études ont montré une hétérogénéité du peuplement et une diversité ethnique même si nous constatons une prédominance des sereres et des socés. Ainsi, la zone insulaire délimitée par trois bras de mer qui sont le Saloum au nord, le Djombos au centre et le Bandiala au sud, était peuplé à l'origine par les Sereres. Les îles Gandun au nord du domaine insulaire sont plutôt de peuplement serer Nyominka, les îles dites Socé au sud du domaine insulaire sont plutôt, comme leur nom l'indique, de peuplement socé. D'après Van Chi Bonnardel²² (1977), au delà de la langue parlée (seerer au nord, socé au sud), le fondement de l'identité insulaire serait un mode de vie deltaïque Nyominka. Il note également que la particularité des populations de ces îles réside dans le fait qu'elles se sont forgées une identité propre du fait de leur enclavement, qui leur a permis d'échapper une trop forte pression de l'autorité politique du royaume du Saloum pour les îles du nord, des royaumes de Niomi et de Barra pour les îles du sud. Les années de sécheresse et les politiques d'encouragement entreprises par l'Etat, ont favorisé l'arrivée d'autres ethnies. Ces populations pratiquent la pêche, l'agriculture et l'élevage. Mais la pêche reste

²²VAN CHI-BONNARDEL (R.), 1977.- *Exemple de migrations multiformes*

III – 2 – 2 Perceptions de la rareté de la ressource et causes

L'utilisation des engins de pêches non conformes, la destruction des zones herbières par Le killi, filet à crevette traîné par deux personnes sur les bords a été incriminé. Les pêcheurs de killi, opèrent dans une zone riche en juvéniles alors que les mailles sont petites. De plus à Bétenti, ils exploitent des zones d'herbiers ; cette pêche détruit les plantes aquatiques par arrachement par le filet et par piétinement. Cet engin est d'ailleurs interdit par la législation de la pêche. Ces facteurs que les pêcheurs et autres acteurs rencontrés donnent pour causes à la raréfaction de la ressource. Même son de cloche chez les religieux pour illustrer la responsabilité de l'Homme un Iman que nous avons rencontré nous demande de nous référer à la sourate « nakhla » sourate dite sourate des abeilles dans ses versets « 13 – 14 » où Dieu nous dit : « *Je vous ai fait la mer pour y tirer une bonne nourriture, de belles choses pour votre bien être matériel et une voie facile pour voyager* » et en fin Dieu ajoute ceci : « *la seule et belle récompense que J'attends de vous c'est la bonne gestion de ce trésor* ».

Si certains reconnaissent la part de responsabilité des pêcheurs qui ne respectent aucun textes, « *ils font ce qu'ils veulent et ne s'inquiètent plus de la qualité des captures et la part de demain mais, plutôt qu'à leur intérêt immédiat* ».

Par contre d'autres donnent comme explication le facteur naturel. Selon Mr Samba A., « *Le succès de chaque pêcherie dépend à la fois de l'importance de la colonisation des estuaires par les post larves et de la durée de la phase de vie estuarienne. Or l'une et l'autre dépendent des conditions environnementales dans les estuaires et en particulier de la salinité, elle même liée à pluviométrie*²³ »

²³ Alassane SAMBA Consultant Halieute, Mai-Juin 2009, ETUDE DE FAISABILITE SUR L'EXPLOITATION DE LA CREVETTE AU SINE SALOUM ET EN CASAMANCE, Programme Agriculture / Gestion des Ressources Naturelles- Phase 2 USAID-« Wula Nafaa »

Chap. IV cadre des résultats

Les acteurs de la pêche crevettière, les ONG et l'administration des pêches qui y opèrent dans le Delta du Saloum ont fait l'objet d'enquêtes au cours de notre séjour de recherche sur le terrain. Pour ce faire, nous avons élaboré plusieurs grilles d'entretiens semi directifs. Ces entretiens nous ont permis d'analyser les logiques et les stratégies des pêcheurs crevettiers face à l'introduction de nouveaux modes de gestion. Mon statut d'agent du MEM connaissant les acteurs a facilité notre immersion dans leur milieu. En dernier lieu, nous présentons les résultats et l'analyse des données recueillies pour en faire une interprétation personnelle en nous basant sur notre expérience de terrain. Nos observations sur les pistes de réflexions que peuvent apporter cette étude semblent ainsi fondées en raison.

IV – 1 Logique relationnelle

Cette partie va se consacrer à l'analyse des logiques des acteurs l'organisation sociale et de travail.

IV – 1 - 1 - relation acteur/administration et partenaires au développement

La pêche crevettière dans le Delta du Saloum devient de plus en plus le terrain de prédilection de bailleurs de fond ou ONG qui œuvrent dans le développement. Pour les ONG, la gestion des ressources halieutiques est leur cheval de bataille. Elles déclarent venir en complément aux actions de l'Etat. Elles s'approprient les financements internationaux, développent un partenariat à la base et veulent être plus près des acteurs.

Pour les crevettiers rencontrés, l'Etat doit représenter l'institution financière donc pourvoyeuse de ressources ; il doit assurer un bon climat de convivialité entre les communautés de pêcheurs. La défaillance de l'administration de jouer ce rôle, pousse les pêcheurs à s'orienter vers les ONG qui disposent des moyens consistants pour leur apporter un soutien nécessaire. Partant de là, naît un relent de rivalité qui ne favorise pas la réussite des objectifs de développement durable des ressources crevettières. Selon Mr X (administration), « *les Organisations de pêcheurs et les ONG travaillent comme si elles voulaient se substituer à l'administration. Pour le cas des ONG, elles ne respectent aucune procédure administrative, ni les priorités des autorités administratives (comme les Sous/préfets ou même les Préfets) et pourtant au fond elles n'ont pas les compétences requises pour les actions qu'elles veulent mener* ». Pour cette personne administrative

rencontrée, elle défend l'idée que « *la gestion est une prérogative de l'Etat, alors, c'est à lui de fixer les priorités et établir les plans d'aménagement adéquats* »

Du côté des ONG, l'administration dispose pas de moyens financiers et humains suffisants pour faire respecter la réglementation.

Ainsi, les rapports entre Administration, les professionnels et les ONG ont parfois un relent de rivalité qui ne favorise pas la coordination de leurs actions.

Pour l'Administration, les OP et les ONG oeuvrent comme si elles voulaient se substituer à elle. Elles ne respectent pas les procédures administratives, ni les priorités du gouvernement et n'ont pas les compétences requises pour les actions qu'elles veulent mener. Nous constatons ainsi, qu'une bonne politique de gestion dans le secteur de la pêche crevette doit prendre en compte les rapports entre les institutions étatiques, les organisations de professionnels et les organismes de développement.

IV – 1– 2 relation de travail acteur/acteur

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'UP est l'unité fondamentale d'analyse dans la pêche artisanale. Tous les rapports sociaux tournent autour des UP.

a) Propriétaires

Bien que détenant le centre de décision sur la production et sur le matériel, les pêcheurs de crevettes rencontrés affirment ne plus être libre de leur décision. Ils sont dictés par leurs bailleurs (en occurrence les mareyeurs, les transformateurs etc.). Pour S, « *nous sommes devenus prisonniers de nos financiers car, nous ne pouvons pas vendre notre production à un autre client. Nous nous conformons à leur vouloir* ». Ce facteur peut sans doute influencer sur le comportement et les modes d'exploitation des pêcheurs.

b) La force du travail

Elle est constituée du capitaine et les autres membres de l'équipage. Ici les tâches sont bien définies; chacun à un rôle à jouer. Le capitaine dirige les opérations de pêche, il est responsable du matériel et des membres de l'équipage, il détermine les lieux de pêche et affectent à chaque membre son rôle dans la pirogue. Dans le cas où le propriétaire est capitaine alors le premier rôle n'est visible qu'au débarquement et il peut également être un pêcheur simple dans l'équipage. Comme nous le constatons, la force du travail est le noeud même de l'exploitation. C'est qui fait dire Mr P (capitaine), « *pour toute initiative de gestion de la ressource qui n'associe pas à la conception les capitaines, cette initiative est vouée à l'échec* ». Les capitaines ne sont pas obligatoirement apparentés aux propriétaires

et ne sont pas toujours propriétaires. Toujours selon Mr P, « *l'Etat doit mettre l'accent dans ses politiques de concertation, la catégorie 'capitaine'* ».

c) Les mareyeurs :

Communément appelés les «bana banas », les mareyeurs n'ont parfois aucun lien de parenté avec les pêcheurs. Détenteurs des fonds, ils soutiennent tous de participer à l'achat des intrants comme le carburant de pêche ou de la nourriture des pêcheurs. Ils participent à l'achat du matériel de pêche. Selon Mr Nd, « *avec la rareté de la ressource, nous éprouvons d'énormes difficultés de rentrer dans nos fonds* ». a la question de savoir les stratégies développées pour récupérer leur argent, il affirme jouer tout d'abord sur les prix c'est-à-dire si le kilogramme coûte 500 frs alors il l'achète à 400 frs jusqu'à l'occurrence de la somme financée. Ensuite, l'autre stratégie et non des moindre, c'est de chercher un marché des petites crevettes qui reviennent moins cher chez le pêcheur mais permettent de nous procurer quelques bénéfices.

Ces stratégies influencent les pêcheurs à pratiquer une pêche prohibée avec l'utilisation du filet « bombardier » et crée l'anarchie. Elles sont mêmes à l'origine des stratégies de contournement qu'adoptent les pêcheurs.

d) Les transformatrices

Avec le manque d'infrastructures de conservation en froid et les mauvaises routes, les transformatrices de la petite crevette disent occuper le volet le plus dynamique du secteur.

Elle y est sont parce qu'il y'a toujours un marché quelque soit la taille. Pour Mme D, « *si j'achète 100kg à 100frs/le kilogramme, transformé j'aurais au mois une trentaine de kilogramme à raison de 400 frs, avec un bénéfice de 2000 frs* ». Selon toujours mme D, « *si nous amenons la crevette à Dakar, nous pouvons la vendre à 1000 frs/le kilogramme* ». La disponibilité des marchés d'écoulement des petites crevettes est également un autre facteur d'influence sur les stratégies offensives des pêcheurs.

IV – 1 - 2 Logique économique et utilitaire

Rapportant ce principe à notre contexte, il est important de mentionner que cela tend à se vérifier. Car, les interrogeant sur les raisons de leur choix sur l'activité de la pêche crevetteière la plupart de nos enquêtés nous ont révélé que c'est pour bénéficier des avantages que procure cette dernière à savoir : disponibilité du marché, des moyens d'exploitation très modestes, moins de mains d'œuvres, activité nécessitant pas une grande

culture de pêche etc. Et à ce titre, les propos de X sont révélateurs : « *En ce qui me concerne, j'ai décidé de m'adonner à cette activité c'est parce qu'étant seul et ne disposant pas beaucoup de moyens financier, cette activité est plus simple et me permet de vivre décentement* ». Ces propos nous donnent de percevoir que même si l'activité de la pêche est considérée comme métier à risque pour les non pêcheurs, la pêche crevettière est à la portée de tout le monde.

En réalité, le choix de cette activité répond à une logique utilitaire ou économique. Les pêcheurs la choisissent et espèrent avoir trouvé une stratégie pour souffler économiquement. Ce faisant, les pêcheurs construisent leur choix à la pêche crevettière par une logique économique. Ce choix représente beaucoup pour les « nouveaux pêcheurs ». Ils y trouvent une réponse satisfaisante à leur sécurité sociale. Ce qui veut dire sociologiquement que l'activité de la pêche crevettière dans cette zone apparaît comme un refuge auprès duquel ces pêcheurs pourront se sentir en sécurité morale. Cette sécurité elle – même se caractérisant par la capacité pour l'activité d'apporter une assistance économique au pêcheur.

Le cas de Y viennent aussi renforcer cet état de fait : « *J'ai quitté mon Baol pour venir ici gagner ma vie. J'ai ma famille à nourrir ici et ceux qui sont restés au village. Que voulez – vous que je fasse ? Tant que je suis en bonne santé, je vais pêcher pour faire bouillir la marmite* ». Ces propos traduisent sociologiquement le fait que les pêcheurs font la pêche crevettière pour en bénéficier et faire bénéficier ses parents.

Ces logiques offensives sont au cœur des préoccupations des allochtones, en ce sens qu'elles se démarquent des pratiques traditionnelles (coutumières). Les objectifs de ces stratégies visent à s'assurer une sécurité sociale, alimentaire et économique.

a) Attitudes des autochtones vis-à-vis de la réglementation

Les politiques de développement des pêches favorisent la création d'un environnement propice à la participation de nouveaux acteurs. Ceci, a diminué d'une part les possibilités de rentabilités des unités de production chez les pêcheurs autochtones et d'autre part aux modes de régulations traditionnelles. La concurrence aggravée entre groupes de pêcheurs à cause d'une ressource devenue rare, cette diversité de cultures professionnelles s'est manifestée de la part des autochtones par le sentiment de « souveraineté » de leur zone de pêche et des logiques spécifiques.

b) rejets aux politiques de développement

Les pêcheurs autochtones accordent peu de légitimité à la réglementation. En effet, ils considèrent que cette réglementation ne prend pas suffisamment en compte les

particularités locales et les pratiques traditionnelles. Selon Mr G « *l'Etat n'associe personne dans l'élaboration de ces textes et pourtant nous connaissons mieux les zones de pêche, mieux les espèces et surtout les saisons de pêche et les périodes de reproduction* ». Ainsi, l'absence de concertation avec les pêcheurs lors de l'élaboration des textes apparaît alors comme une des principales raisons de l'échec de l'application de la réglementation. Nous constatons en effet qu'elle est peu appropriée par les pêcheurs. Plusieurs interviewés disent ne pas connaître les dispositions prises par le code de la pêche et d'autres ne connaissent même pas l'existence. En plus du manque de concertation, il faut signaler que ces textes sont rédigés en français alors que la plupart des pêcheurs ne peuvent pas lire dans cette langue. Ce facteur est confirmé par Mr T qui dit « *être désolé que les textes ne sont pas traduits en langues nationales, surtout que plusieurs d'entre nous sont alphabétisés ou lisent correctement l'arabe* ». Certains pêcheurs par contre accordent peu de confiance à l'administration locale pour qu'elle applique de façon juste cette réglementation. C'est ce qui fait dire Mr M qu' « *il y'a une impunité dont profitent les pêcheurs allochtones ceci ne facilite pas l'acceptation de cette réglementation* ».

c) Réactions de « maître » dans le système d'exploitation des ressources ou logiques culturelles

Certains interviewés disent ne pas comprendre que l'on veuille leur imposer certaines mesures (exemple les permis de pêche) pour pratiquer un métier transmis par leurs parents. Se considérant comme les « maîtres de la mer », les pêcheurs autochtones revendiquent ainsi une identité d'appartenance à une communauté spécifique. Dans le delta du Saloum, les communautés sont des paysans – pêcheurs qui sont attachés à leur terroir par des liens ancestraux. Ils sont installés dans ces zones amphibies ou dans des Îles et ont longtemps élaboré un système d'usages multiples des ressources aquatiques sur un espace limité, géré, soumis à une régulation coutumière qui en assure la pérennité. Les meilleurs fonds de pêche sont le plus souvent transmis de génération en génération au sein de la communauté, dénommés et considérés comme une chasse gardée, dont sont exclues les autres.

Si, en principe, la pêche crevettière est une activité ouverte et accessible à tous, tous les pêcheurs ne sont pas égaux, en raison de leur compétence, de leurs moyens techniques, et de leur appartenance à une communauté qui s'identifie à un territoire de pêche et en contrôle les droits d'usage. À cette maîtrise poussée de toutes les ressources du terroir de ces paysans - pêcheur, s'oppose la stratégie des allochtones.

Mais pour certains travaux comme ceux de Chauveau et Jul – Larsen (2000) affirment que les pêcheurs sénégalais forment « *des communautés de marins forgés par*

*des conditions historiques et économiques précises et non des communautés traditionnellement tournés vers la pêche, avec des caractéristiques sociales et culturelles de tout temps spécifiques*²⁴». Ils se fondent sur le fait que les grandes communautés de pêcheurs n'ont pas abandonné leurs activités agricoles. C'est le cas des pêcheurs du Delta du Saloum.

d) Cohabitation de « façade » avec les allochtones

Contrairement aux autochtones (soucieux de préserver leur capital, halieutique et mettant en défens les zones de pêche les plus menacées), les allochtones sont considérés comme « prédateurs ». Mr L affirme qu' « ils changeant de lieux de pêche dès que des signes d'épuisement se manifestent ». Pour les autochtones, les « étrangers » sont attirés par le profit donc une envie d'effectuer de meilleures captures sans se soucier de la durabilité de la ressource. En tant que stratégies d'aménagement des communautés de pêcheurs du Delta du Saloum, les systèmes fondés sur un ensemble de règles à respecter fonctionnent particulièrement bien au sein de communautés culturellement homogènes, c'est-à-dire dont les membres ont en commun une appartenance ethnique et culturelle et dont les méthodes de pêche ainsi que les niveaux de richesse individuelle sont plus ou moins identiques.

Ces systèmes ont par contre tendance à échouer lorsque des pêcheurs différents et sans aucun rapport sont présents conjointement dans une pêcherie. Sinon, ils sont surtout efficaces lorsque les intéressés estiment que les ressources exploitées sont abondantes et ne sont pas menacées par des concurrents venus de l'extérieur - situation rare au demeurant dans la plupart des pêcherie de la zone d'étude. Les nouveaux modes d'exploitation des crevettes sont le reflet d'une situation d'entropie où prévalent des lectures conflictuelles de l'espace. Aux yeux de chaque pêcheur, l'autre est un rival potentiel, un « voleur » de ressources vitales et chacun dispose de moyens propres. Les pratiques variées, expression de rapports de rivalité et d'hostilité, attestent la présence d'une difficulté de cohabitation dans les zones d'exploitation. Ces modes d'exploitation remettent en cause la « légitimité » du contrôle de la ressource par les autochtones. L'absence de traces concernant les prérogatives de chacun et l'absence de moyens de les maintenir favorise les stratégies expansives individuelles.

²⁴ CHAUVEAU J.P. et JUL-LARSEN E., 2000, Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles, in CHAUVEAU J.P., JUL-LARSEN E., CHABOUD C. (éds) : les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : pouvoirs, mobilités, marchés, Karthala – CMI – IRD, Paris, pp. 9 – 85

IV – 2 Les stratégies des pêcheurs artisanaux face aux mesures de développement durable de la pêche

Nous exposons les différentes stratégies mises en œuvre par les pêcheurs dans l'exploitation des crevettes.

IV – 2 - 1 – stratégies traditionnelles de régulation des acteurs dans l'activité pêche

La mise en œuvre de tâches ou d'activités de groupes dans un contexte professionnel est source de contraintes et d'enjeux. Le nombre, le type d'activités, les enjeux influent sur les relations et nécessitent des régulations ainsi que des modes d'organisation spécifiques. Une partie des pratiques ayant pour objet l'exploitation des ressources crevettières dans un contexte de surexploitation nécessite des ajustements. Ainsi, les Coutumes, Lois et règlements permettent de comprendre les modes de régulation que les acteurs mettent en place dans l'exercice de l'activité pêche. Il ne s'agit pas ici d'une approche centrée sur des attributs de l'individu en cherchant à caractériser son mode d'interaction dans un groupe (le leadership par exemple), mais de rechercher des typologies décrivant les liens existant entre les acteurs de la filière. Crozier et Friedberg posent la question des mécanismes de régulation mise en place par un individu au sein d'un système. En premier lieu, les coutumes et la réglementation.

a) Les coutumes

Dans le Delta du Saloum, les partenaires au développement et certains programmes de l'Etat initient des modèles de gestion basés sur la participation des acteurs locaux. Ces organisations identifient avec les acteurs de base des sites qu'ils souhaitent protéger. Ainsi, les pêcheurs définissent les formes et les modalités pratiques pour une bonne et saine exploitation des ressources. Le village de Betenty est un exemple d'initiatives locales en matière de gestion des ressources.

b) mécanismes de gestion et régulation sociale

Les pratiques traditionnelles de pêche ont toujours respecté le milieu naturel. L'essentiel des débarquements était destiné à la consommation locale et le reste vendu pour avoir des revenus nécessaires à l'achat de denrées alimentaires. Les populations ont longtemps utilisé des techniques adaptées. Dans les Îles du Saloum les pêcheurs Niominka délimitaient leurs zones de pêche ainsi que des aires protégées traditionnelles sur les « bolongs », où personne n'avait le droit de s'aventurer. C'est le cas de certaines zones de mangrove dans les Îles de Bétenti, Djinack, Fandion, Ngolette et Djerkété qui avaient un statut « d'aire classée » où l'exploitation était interdite pendant une bonne partie de

l'année. Il s'agissait d'herbiers, zone de reproduction et de nourricerie de poissons et de crevettes.

Les pêcheurs ont toujours aussi pratiqué des stratégies de gestion traditionnelle incluant l'arrêt de la pêche une bonne partie de l'année. Durant cette période de repos, ils se consacraient aux activités agricoles. Certaines espèces pélagiques, comme la sardinelle « yaboy » étaient seulement capturées pour servir d'appât aux pêcheurs. Certains jours étaient considérés comme sacrés par les pêcheurs du Delta du Saloum qui restaient alors à terre. Selon les croyances locales, le travail était banni les mercredis et vendredis, et quiconque ne respectait pas l'interdit devait s'attendre à des malédictions. A partir de ces croyances locales, les pêcheurs appliquaient une forme de gestion de la ressource en évitant les captures excessives. A un passé récent les pêcheurs de la zone Betenty ont continué à respecter cette coutume. Le vendredi est jour de repos sans pêche. Les identités culturelles fortes, comme celle des Niominka, se manifestent notamment par le sentiment de « souveraineté » de leur action sur leur territoire de pêche. Dans le cas du Delta du Saloum, la délimitation de certaines zones de pêche est connue presque de tous. D'ailleurs selon certains enquêtés dans la zone de Betenty, avouent avec une certaine évidence que : l'espace maritime situé en face ou à proximité de leur localité fait partie intégrante de leur terroir au même titre que les terres de leur village.

Ces mécanismes de gestion ne sont pas reconnus par les pouvoirs publics. En revanche, la réglementation nationale institue les zones de pêche en bien collectifs dont seul l'Etat reste propriétaire en laissant les pêcheurs traditionnels faire valoir comme ils le peuvent ce qu'ils estiment être leurs droits. Ces systèmes traditionnels de gestion ont connu des évolutions étalées dans le temps et dans un environnement relativement stable mais, sont vulnérables aux changements économiques et politiques. Ceci, entraîne des attitudes spécifiques de la part des pêcheurs allochtones et des réactions de défiance à l'administration de la part des autochtones. Ce qui fait dire à Mr K que : *« L'instauration des nouveaux de systèmes publics d'aménagement ne pourra pas mettre un terme à la poursuite des stratégies autochtones visant à exercer une autorégulation, même si elles sont considérées par l'administration d'illégales ».*

IV – 2 – 2 LES STRATEGIES PRODUCTIVES

Les stratégies productives impliquent des ressources humaines, financières, relationnelles et organisationnelles. Cette stratégie est visible dans l'exploitation d'une unité de production familiale. Les décisions prises à ce niveau engagent la viabilité du patrimoine familial, la pérennité de l'exploitation, bref, le long terme. Elles donnent de

facto une vision claire de l'avenir de ces unités économiques par l'étude des revenus propres à chacune d'elles. Les objectifs stratégiques visent à s'assurer une sécurité sociale, alimentaire et économique

a) Stratégie de contournement des règles

Les stratégies des pêcheurs crevettiers sont communes à l'ensemble des communautés de pêcheurs. Ce sont des stratégies offensives qui ont un positionnement stratégique d'être mises en oeuvre dans un environnement concurrentiel. Elles visent comme objectif un accès aux ressources crevettières et révèlent un sens dual entre les techniques de pêches. Ces stratégies sont offensives dès l'instant que l'accès aux ressources n'est pas aussi souvent sans conflits de métiers.

b) Recherche d'autres points de débarquement ou Stratégie spatiale

Pour certains pêcheurs, avec la raréfaction des ressources et ces lois trop restrictives dans la zone, ils développent des stratégies allant dans le sens d'accéder aux multiples points de débarquement. Ils sont aidés en ça par la configuration géographique de la zone (existence de plusieurs « bolongs »). Pour Mr D : « *pendant la période de repos biologique, j'ai des opportunités de contourner facilement le dispositif de gestion en allant débarquer ailleurs* ». Ainsi, les multitudes points de débarquement constituent donc des stratégies pour maximiser les maigres possibilités d'accès à ces ressources, étant donné que ceux-ci sont interdits pendant le mois d'Août dans la zone de Foundiougne.

c) Stratégies d'obstruction de mailles

La gestion des ressources crevettières est en grande partie dépendante de l'impact des engins de pêches et de leurs modes d'utilisation. Pour contourner la réglementation, les pêcheurs adoptent des stratégies d'obstruction de mailles. La méthode la plus utilisée dans la zone, c'est l'utilisation du « *neb neb*²⁵ ».

Cette méthode consiste à introduire le filet dans une marmite avec des feuilles de « *neb neb* » et faire bouillir. Ainsi, les mailles du filet se rétrécissent au fur et à mesure que dure l'action. Pour Mr C, « *cette technique est répandue dans la zone de Foundiougne depuis le changement de filet par le programme GIRMac* ». A la question de savoir comment contourner le contrôle au « moule²⁶ » par les services techniques, les pêcheurs adoptent d'autres stratégies non moins négligeables à savoir : le système de « *négociation* » ; selon toujours Mr C : « *si toute fois je tombais dans les filets des*

²⁵ « *neb neb* » : *acacia nilotica* (nom scientifique)

²⁶ Le moule consiste à compter les individus de crevettes débarquées. La réglementation interdit plus de 200 individus au kilogramme. Ainsi les services de contrôle procèdent à un contrôle systématique lors des débarquements (le moule).

contrôleurs, j'adopte en tant que sénégalais 'le noyau mouride'²⁷, si vraiment je n'ai pas d'autres issues ». Ils adoptent également la solution de « cachette » en débarquant la production à des heures imprévues en complicité avec généralement son épouse qui transforme la crevette par le système de cuisson très répandue dans le delta du Saloum. Cette activité est généralement pratiquée par les femmes et le produit fini est bien prisé.

IV – 2 – 3 LES DETERMINANTS DES STRATEGIES

Ce point met en exergue les facteurs déterminants des stratégies en cours dans la pêche crevettière de la zone.

a) LE CAPITAL SOCIAL

Le capital social est d'abord cerné par les réseaux dans leurs structurations et leurs fonctionnements, dans leurs apports ensuite. Les institutions comme les organisations sont à la base du capital social. Il nous faut distinguer le capital social socio – institutionnel et le capital social socio – professionnel.

b) le capital social socio – institutionnel

L'appartenance d'une communauté ou une association donnée est une institution en ce sens c'est une règle ou une condition socio-économique généralement héritée. L'institution tient beaucoup des conditions historiques dans lesquelles évoluent les individus : on appartient à une communauté car on naît et grandit dans une famille où toutes les pratiques coutumières adoptées étaient. Pour ce qui est de la parenté, généralement déclinée comme facteur d'implantation des allochtones, c'est plus une parenté d'opportunisme que de sang. En vérifiant les liens de parenté, nous avons constaté que c'est plutôt une relation de parrainage qu'une réelle parenté de sang. Pour s'installer durablement, pour être à l'aise dans la zone, bref pour avoir une base solide de moyens d'existence, il est indispensable d'asseoir un bon réseau social.

c) Le capital social socio - professionnel.

Les réseaux socioprofessionnels constituent l'autre enjeu, celui-là majeur, d'accès à des moyens d'existence durables. Cela passe par l'accès aux financements des projets de développement et à leurs organisations et institutions sur le terrain. C'est ici où la notion de « dommu mool », plus que celle de « dooly mool » revêt une importance stratégique. Etre « dommu mool » suppose d'abord, de la part des institutions financières des projets de pêche, être soit autochtone, soit de l'ethnie Niominka (par exemple). Dans la pratique et par rapport à la lecture que nous avons faite des financements des projets de pêche, tous les

²⁷ « Noyau mouride » expression usuelle qui désigne la corruption

« étrangers » que nous avons interrogé, n'ont jamais bénéficié de financement de leurs projets. En termes de stratégies, cela signifie qu'il y a un accès discriminatoire à des financements. Selon un allochtone interrogé, « *les crédits mutuels sont là que pour les pêcheurs de Foundiougne* ». Ce sentiment d'exclusion au sein de la population « étrangère » peut être en tout cas une des explications des comportements hostiles à l'égard des projets de développement.

Nous avons noté également une adhésion de façade à des structures (CLP/CLPA, CNP, FENAGIE – PECHE etc.) des « étrangers » est selon Mr M., « *toutes ces structures sont totalement aux mains des autochtones. Et comme dit le proverbe Wolof : 'Ngane dou yew beye', nous collaborons comme ça mais sans oublier nos intérêts* ».

IV – 2 – 4 L'engagement des pêcheurs dans les nouveaux modèles de gestions des crevettes

A la question de savoir leur perception sur le rythme de raréfaction des ressources crevettières, nous notons une unanimité sur sa rapidité. Chaque pêcheur pense effectivement jouer individuellement ou collectivement dans la gestion de cette espèce donc chacun engage sa responsabilité.

Nous constatons ainsi, que toute intervention extérieure de type volontariste - qu'elle vise à implanter de nouveaux modes de gestion, de nouvelles règles juridiques, de nouvelles formes d'autorité et de légitimité ou de nouvelles techniques de production - ne trouve jamais un terrain institutionnel vierge. Les stratégies de l'Etat en matière de gestion des ressources crevettières « sortie par le haut » vont coexister avec des stratégies de « sortie par le bas » dans un contexte d'une raréfaction de la ressource crevettière et qui est totalement commerciale. Les pratiques coutumières en matière de gestion ont créé également un sentiment d'insécurité chez les allochtones ou dans certaines couches de la population au statut social inférieur selon certaines personnes interrogées. Dès lors, la réglementation caractérisant la ressource en bien commun a apporté des réponses satisfaisantes à cette catégorie de pêcheur. Face à ces groupes stratégiques aux intérêts parfois contradictoires, l'administration peut choisir de s'ajuster aux institutions locales préexistantes, en essayant de s'appuyer sur elles sans les modifier pour les intégrer progressivement dans le dispositif institutionnel étatique. Elle peut également tenter d'adapter les institutions locales à ces politiques de gestion c'est – à – dire de les réformer et les ajuster aux nouveaux objectifs de gestion. Elle peut enfin projeter de les effacer totalement et de les remplacer par de nouvelles institutions. C'est ce qui fait dire Mr B « *la création de systèmes publics d'aménagement légalement adoptés ne met pas toujours un terme à la poursuite des stratégies autochtones visant à exercer une autorégulation, quand*

bien même les stratégies autochtones sont déclarées illicites par les nouveaux systèmes légaux d'aménagement ».

IV – 2 – 5 Les stratégies des acteurs

Les stratégies des pêcheurs de crevettes sont presque communes à toutes les communautés. Se sont des stratégies offensives qui ont un positionnement stratégique d'être mises en œuvre dans un environnement concurrentiel. Elles visent comme objectif un accès aux ressources crevettières et révèlent un sens de duel.

a) La réaction des autochtones

Les autochtones ont un rapport de nature utilitaire avec leur espace maritime par conséquent le moyen de leur survie alimentaire. Cet espace est devenue aujourd'hui très disputé, très convoité par d'autres pêcheurs de crevettes venus d'ailleurs. Ce phénomène est source de stratégies diverses dans l'exploitation des crevettes. Les allochtones contestent les modes traditionnelles de gestion et qui sont d'ailleurs facilement contournable par le truchement de la réglementation qui ne les reconnaît pas. Par ailleurs, pour les pêcheurs autochtones la réglementation est étrangère aux situations locales et selon Mr T : *« l'administration, dans leurs lois, a totalement déconsidéré nos coutumes en matière de gestion et pourtant l'opérationnalité de leurs projets dépend de leur connaissance »*. Ce constat confirme également que l'occultation des pratiques traditionnelles dans la mise en œuvre des politiques de gestion est à l'origine de la non adhésion des pêcheurs à leur application.

L'administration a tendance à tourner le dos au « droit traditionnel », ce qui a entraîné l'émergence de stratégies individuelles antagoniques des pratiques. Il y'a une volonté d'user de la force, de la ruse et non pas de négocier avec les « maîtres des lieux » que sont les autochtones. Le système social devient fragile, révélé par la crise des institutions traditionnelles qui sont remises en causes et par l'administration et les « étrangers ». Les lieux de pêches sont devenus une propriété commune et ouverts à toute personne désireuse : il suffit d'avoir le matériel pour exploiter.

b) attitudes des allochtones

Aujourd'hui, plus qu'une tradition, la pêche est devenue une profession et attire une multitude de gens et de structures. Tout acteur social qui intègre un champ est d'abord guidé par un souci de rationalité. Car le mobile essentiel à toute activité humaine est l'intérêt personnel. On voit apparaître un principe affectif voire psychologique qui définit l'unique finalité de l'activité économique, l'homme n'obéit qu'à la raison qui donne corps à la rationalité. Ce postulat renvoie à l'utilisation de la causalité formelle de Descartes, le

sujet réfléchit sur ses choix ; ce sujet est universel, l'intérêt personnel et la rationalité, sont des régularités permanentes en tout temps et en tout lieu. Selon Gabriel Gbénou, l'acteur « *est parfaitement informé, ayant connaissance des conséquences de toutes les opportunités d'action qui lui sont offertes* »²⁸. Ainsi, les pêcheurs qui ont une diversité de « culture professionnelle » travaillent avec : pour certains comme seul but une forte rentabilité immédiate (logiques économique) et d'autres avec davantage de préoccupation d'une gestion « raisonnable » de la ressource.

Nous constatons ainsi une dualité sur les approches. Cette dualité dans les pratiques combinée aux politiques de pêches centralistes, expliquent la complexité de la gestion des ressources et la diversité des stratégies.

IV – 2 – 6 Politiques d'implication des acteurs

Malgré la volonté affichée par le MEM d'impliquer les pêcheurs crevettiers dans l'élaboration des mesures de gestion, de nombreux doutes subsistent sur la réelle possibilité de les appliquer sur le terrain. Outre les difficultés à mettre en place un système de surveillance, de contrôle et de sanction efficace en raison des moyens humains et matériels faibles, il se pose également le problème des pêcheurs ou organisation professionnelle associée aux concertations Etat/acteurs.

Nous constatons sur le terrain que, d'une part : Les propriétaires et les capitaines de pirogues qui détiennent un pouvoir d'influence sur les stratégies de pêche sont faiblement impliqués et d'autres parts, Il existe un « fossé » entre les organisations professionnelles impliquées dans les discussions et les pêcheurs à la base. Selon certains enquêtés, ces organisations disposent d'un faible ancrage au niveau local puisqu'elles ont généralement été créées au niveau national avant d'établir des antennes locales. Pour Mr G, « *la majorité des pêcheurs ne font pas confiance aux responsables de ces organisations qui sont là à la quête d'une légitimité ou assise politique* ».

Dans tous les cas, que ce soit des organisations professionnelles nationales ou locales, nous constatons de profonds dysfonctionnements et une faible reconnaissance de la part des pêcheurs. La majorité des enquêtés, disent « *ne pas avoir confiance aux dirigeants et que ces associations ne servent uniquement qu'à satisfaire leurs intérêts* ».

²⁸ GBENOU Gabriel, *Le revenu paysan entre la logique sociale et la raison utilitaire*, Essai de socio-anthropologie de l'économie paysanne, thèse présentée à la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, Québec, Avril, 2000.

Même si l'Etat a initié un système de contrôle pour l'accès à la ressource (permis de pêche), la plupart des personnes interrogées ont émis des réserves sur la destination des fonds générés par ces permis et surtout de leur utilité car ils pensent ceci ne permet pas de diminuer ou de limiter l'effort de pêche.

Les pratiques traditionnelles, souvent mal comprises et considérées à tort comme inefficaces par l'Administration des pêches, ont été remplacées par un mode de gestion centralisée. Cette « gestion moderne » s'est révélée inadaptée, et a en partie contribué, contre toute attente, à la dégradation des écosystèmes aquatiques.

Les perceptions et les représentations que les populations locales se font des zones de pêches expliquent ce que la ressource représente pour elles. Ces représentations et perceptions influent en grande partie sur les comportements des communautés vis-à-vis des modes de gestion. En analysant les nouveaux accords de cogestion entre le MEM (Etat) et les pêcheurs (par le comité local des pêches), la ressource reste toujours un patrimoine de l'Etat. Certes dans le préambule, l'Etat reconnaît « le rôle important du droit traditionnel », mais dans la substance de l'accord il est clairement dit que : « les parties conviennent de la juridiction souveraine de l'Etat sur les ressources marines biologiques de la ZEE, conformément à la législation nationale et au droit ».

Il est reconnu par plusieurs enquêtés que les réglementations mises en place par les institutions dites 'informelles' sont plus respectées que celles édictées par l'Etat.

Conclusion et recommandations

Les politiques de développement des pêches ont été généralement conçues dans le contexte des pays développés. Elles sont le plus souvent centrées sur la ressource et les techniques de pêches et ne sont que rarement adaptées ou quelques fois détournées par les pêcheurs artisanaux. Ainsi, tout au long de cette étude nous avons posé les capacités de réaction des pêcheurs de crevettes face à l'introduction de nouveaux modèles de gestion des ressources. Prenant comme cas d'études les pêcheurs crevettiers du Delta du Saloum plus particulièrement les sous – zones de Foundiougne et de Betenty et sans prétendre toutefois être représentative, donnent des indices permettant de dresser un aperçu des conditions d'appropriation des politiques développement durable dans le secteur de la pêche artisanale.

Nous partons de l'évidence que c'est l'importance commerciale des crevettes qui attire de nouveaux pêcheurs. La problématique que nous avons ainsi développée suit la logique qui est d'analyser les stratégies des pêcheurs confrontés à une raréfaction de la ressource et des conditions d'une exploitation rationnelle. Cette situation, qui a fini de saper l'équilibre du milieu (tant dans les coutumes que dans les pratiques de ces pêcheurs), est déterminante à plus d'un titre dans la compréhension des jeux et enjeux autour de la recherche d'un nouveau équilibre du système d'exploitation de la crevette.

Nous avons apporté des réponses, partant de la problématique, à la question que nous nous posions : « **Qu'est ce qui fondent les stratégies des pêcheurs du Delta du Saloum face à l'introduction de nouveaux modes de gestion des ressources halieutiques ?** »

Il est vrai qu'en posant cette question, nous n'espérons pas apporter la réponse, mais des réponses. Il n'y a pas une seule réponse mais des réponses qui sont fonction des capacités internes et externes des acteurs de l'exploitation, des représentations, des valeurs et des normes qui servent de soubassement à chaque groupe de pêcheurs (autochtones, allochtones).

Nous avons posé le contexte de l'étude, puis nous avons présenté le site d'étude par sa situation géographique, par la situation de la pêche crevettière et les modèles de gestion, par ses acteurs et les différentes politiques de gestions ; ceci pour mettre en évidence les différentes stratégies développées par ces acteurs face à l'introduction de nouveaux modèles de gestion. L'analyse stratégique des capacités et de types de réactions des pêcheurs crevettiers du Delta du Saloum impose des hypothèses de recherche.

La plus évidente liée à la question de recherche est, partant de la diversité des communautés de pêcheurs mais aussi des valeurs et origines des uns et des autres que : **« Les pêcheurs de crevettes du Delta du Saloum développent des stratégies fondées sur des logiques productivistes et qui justifient leur attitude de contournement des mesures et des règles promues par l'Etat en matière de gestion durable des ressources halieutiques ».**

Cette hypothèse a été confirmée par les résultats d'enquêtes et d'entretiens que nous avons posés et analysés dans les résultats. La stratégie, dans l'exploitation des crevettes dans le Delta du Saloum, est basée sur des logiques certes économiques mais également sur des logiques culturelles. Tout au long de notre étude, nous avons montré que les activités de pêche crevettières reposent sur des stratégies d'accès aux ressources mais aussi sur des stratégies internes d'adaptation et d'innovations.

Tout d'abord, il a été mis en exergue dans cette étude qu'en absence d'une implication des pêcheurs dans l'élaboration des politiques de développement durables des pêches, ces derniers ne peuvent souvent que développer des stratégies défensives qui ne rencontrent guère les objectifs de développement durable préconisés par les décideurs.

Ainsi, l'autre fait marquant est la confirmation de la montée en puissance de l'exploitation « offensive » de la ressource crevettière basée sur l'utilisation d'engins de pêche prohibés ou « modifiés ». Et comme dit l'adage « *les éléphants sont de la nourriture quand les gens ont faim, ils sont beaux quand les gens sont rassasiés* » caricature bien cette situation que connaît les ressources crevettières dans cette zone. Confrontés à une situation de concurrence et surtout la non utilisation des modes de gestions traditionnelles, les autochtones vont dans le même sens que les allochtones dans l'exploitation de la ressource en imitant leurs logiques basées principalement sur l'économique.

Cette étude nous renseigne également le degré d'ouverture de ces communautés par rapport à la gestion durable de cette ressource si elles sont associées à l'élaboration des politiques de gestion. Nous avons remarqué dans l'analyse des propos recueillis, que si une marge d'opportunité aussi infime soit-elle n'étant pas à la portée de ces communautés, leurs logiques tendent implicitement vers des stratégies défensives faisant obstacle à l'appropriation automatique de toute innovation en matière de gestion.

Quoique les hypothèses semblent être confirmées, il faudrait toutefois rester prudent quant à l'exploitation des résultats des entretiens. La méthodologie peut renfermer

des biais pouvant les affecter. Point et Desaignes²⁹ distinguent trois types de biais : les biais liés à l'échantillon, au système de questionnaire et au comportement de l'individu. Pour cette étude, nous ajoutons les biais pouvant résulter de l'interprétation lors de la collecte des données, ceux liés à la zone d'étude qui est une zone très difficile d'accès, à la période de l'enquête et du temps consacré à cet enquête.

En dépit de ce constat, la conclusion de la recherche se porte aussi, comme il se doit, à la formulation de recommandations opérationnelles pour contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques en générale et particulièrement crevettières. Sans vouloir s'attarder sur ces recommandations, qui nécessiteraient évidemment des approfondissements sérieux pour une opérationnalisation effective dans le cadre d'une thèse, nous avons retenu quelques principales rubriques :

- Construire des régulations : action des pêcheurs locaux et action publique

Le MEM et les partenaires au développement doivent coordonner leurs activités et d'intégrer les méthodes traditionnelles de gestion à de nouveaux schémas de gestion. En d'autres termes, Il faut une bonne harmonisation des politiques de gestion et de développement avec les systèmes traditionnels des pêcheurs

- Recentrage des priorités de gestion dans le sens d'une régulation de l'accès à la ressource.

Le processus d'élaboration des politiques doit absolument intéresser un débat libre et ouvert, si l'on veut que les politiques et pratiques soient acceptées par les populations concernées.

- Une réelle coordination d'actions de tous les intervenants dans la gestion des ressources crevettières :

Au niveau du Delta du Saloum, la pluralité des intervenants (Etat, ONG) dans la gestion crevettière agissent différemment. L'État agit à partir de règlements normatifs par l'intermédiaire de ses corps et services déconcentrés, tandis que les ONG travaillent avec les représentants des populations au niveau local qui quelques fois sont rarement représentatifs

- Une bonne harmonisation des textes législatifs en matière de gestion des ressources crevettières.

²⁹ Desaignes B. ; Point P., 1993. *Economie du patrimoine naturel : la valorisation des bénéfices de protection de l'environnement*. Economica. pp. 122-145

Bibliographie

○ AKOUN (André), ANSART (Pierre) (dir.) Dictionnaire de sociologie, Paris, Le Robert/Seuil, 1999

○ Alassane SAMBA Consultant Halieute, Mai-Juin 2009, *étude de faisabilité sur l'exploitation de la crevette au Sine Saloum et en Casamance*; Programme Agriculture / Gestion des Ressources Naturelles- Phase 2 USAID-« Wula Nafaa »

CHAUVEAU (Jean Pierre), 1985b, *Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal ; Représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste*, Anthropologie maritime, n° 2, pp. 300 – 318.

○ CHAUVEAU J.P. et JUL-LARSEN E., 2000, *Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles*, in CHAUVEAU J.P., JUL-LARSEN E., CHABOUD C. (éds) : *les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : pouvoirs, mobilités, marchés*, Karthala – CMI – IRD, Paris, pp. 9 – 85

○ CME - Commission Mondiale sur l'Environnement (1989) *Notre avenir à tous*. Editions du fleuve, Montréal (Canada). 2e édition, 432 pp.

Crozier M., Friedberg E. ([1977] 1992) *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Éditions du Seuil, coll. Points Essais.

○ Cunningham S.; 1981; *the evolution of the objectives of fisheries management during the 1970's*

○ Desaignes B. ; Point P., 1993. *Economie du patrimoine naturel : la valorisation des bénéfices de protection de l'environnement*. Economia. pp. 122-145

○ DIOUF P.S. (1992).- Bio-écologie et structure des peuplements de poissons de L'estuaire du Sine-Saloum. Rapp. Scient. CRODT/ORSTOM, 29 p.

○ Durand M.H., 1982, *Aspects socio – économiques de la transformation artisanale de poissons de mer au Sénégal*, archives du CRODT, N°103, 95p

Friedberg E. (1993) *Le Pouvoir et la Règle: Dynamiques de l'action Organisée*, Éditions du Seuil.

○ GBENOU Gabriel, *Le revenu paysan entre la logique sociale et la raison utilitaire*, Essai de socio anthropologie de l'Economie paysanne, thèse présentée à la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, Québec, Avril, 2000.

Klijn E-H., Koppenjan J., Termeer K. (1995) Managing networks in the public sector: a theoretical study of management strategies in policy networks, *Public Administration*, vol.73 (3): 438-454.

○ Landais, E. (1997) *Agriculture durable: les fondements d'un nouveau contrat social ?* In : Revue Travaux et innovations n°43, décembre 1997, 5-22

○ Le Fur, J., Cury, P., Laloë, F., Durand, M.H. et C.Chaboud (1999) ; *Co-viabilité des systèmes halieutiques. Nature, Sciences, Sociétés*, vol.7, no2, pp.19-32.

○ Pontecorvo GIULIO, 1986, *opportunity, abundance, scarcity : an overview* ; Pontecorvo ed; p. 1 – 14

○ Sachs, I. (1997) *L'écodéveloppement*, Syros, Paris, Alternatives économiques, 120 p.

○ VAN CHI-BONNARDEL (R.), 1977.- Exemple de migrations multiformes

○ Weber, J. (1996), *Aujourd'hui, demain, le développement durable*, séminaire Science et Citoyens du CNRS, Poitiers, Futuroscope, 01 novembre 1996, 9 p.

Table des matières

Introduction générale	13
Chap. I Etat de la question.....	16
I - 1 - L'Etat et ses politiques de pêche artisanale	16
I - 1 - 1 Période coloniale	16
I - 1 - 2 - Période post coloniale	17
I - 1 - 3 - Les associations ethniques	19
I - 1 - 4 - Les associations régionales	19
I - 1 - 5 - Les associations professionnelles	20
I - 2 la politique de gestion centralisée de la pêche	21
I - 2 - 1 les fondements de la gestion centralisée	21
I - 2 - 2 les effets pervers de la gestion centralisée	22
a) phase d'encouragement	22
b) phases de la législation	22
c) phase de la concertation.....	23
II - Etats des lieux des politiques d'aménagement	24
II - 1 les mesures politiques de développement durable de la pêche	24
II - 1 - 1 réglementation des filets	24
II - 1 - 2 Instauration de période de repos biologique	24
II - 1 - 3 le permis de pêche.....	25
II - 1 - 4 l'immatriculation effective des pirogues	25
II - 1 - 5 L'établissement d' AMP	26
II - 2 - de l'échec de la politique de développement durable de la pêche	26
II - 3 - la crise du développement durable des pêches	26
II - 4 - la non appropriation des mesures politiques de développement durable de la pêche	28
Chap. II cadre générale et méthodologique	30
II - 1 Formulation de la problématique	30
II - 2 hypothèses, objectif et méthodologie.....	32
II - 2 - 1 Hypothèse	32
II - 2 - 2 Revue de la littérature	32
II - 2 - 3 - les études menées sur la pêche artisanale sénégalaise	33
a) évolution de la pêche artisanale sénégalaise	33
b) Les facteurs explicatifs du développement de la pêche artisanale.....	34
b - 1 Facteurs hydrologiques :.....	34
b - 2 Modernisation des embarcations et l'évolution des engins de capture	35
b - 3 Acteurs du développement	35
II - 3 Quelques concepts de gestion	35
II - 3 - 1 Concepts de la PME = Production Maximale Equilibrée	35
II - 3 - 2 Concept du REM = Rendement Economique Maximum	36
II - 3 - 3 Concept de ROD = Rendement Optimal	36
II - 3 - 4 Concept MSY = maximum sustainable yield	36
II - 4 Modèle théorique	37
II - 5 objectifs et définition de concepts.....	38
II - 5 - 1 Objectif général et objectifs spécifiques	38
a) Objectif Général	38
b) Objectif spécifique	38
II - 5 - 2 Définitions de concepts.....	38
a) Stratégie.....	38

b) Le concept de durabilité: développement durable.....	40
II –6 cadre méthodologique.....	43
II – 6 – 1 critères de choix et délimitation du cadre d'étude	43
II –6– 1 – 1 Critères de choix	43
II – 6 – 1 – 2 choix et délimitation du champ de l'étude.....	44
a) Champ géographique.....	44
a – 1 Sous – zone de Foundiougne	44
a – 2 Sous – zone de Betenty	44
b) Champ social.....	44
c) Champ sociologique	45
II – 6 – 1 – 3 <i>Les instruments de collecte des données</i>	45
II – 6 – 2 La recherche documentaire	45
II – 6 – 3 Les Entretiens.....	46
a - Entretiens Exploratoires	46
b - Entretiens d'enquête	46
c - La population de l'enquête	46
d - Techniques de recueil des données	49
e - collecte des données sur le terrain : déroulement de l'enquête	49
Chap. III cadre de l'étude : le Delta du Saloum	50
III – 1 - présentation de la zone	50
III – 1 - 1 Analyse de la pêcherie crevette.....	50
III – 1 – 2 Eléments de biologie	51
III – 1 - 3 Structure des engins de pêche	51
a) Les Filets Fixes.....	52
b) Les Féfé-féfé (FF):.....	52
c) Le « Killi »	52
III – 1 - 4 Carte des zones d'exploitation de la crevette.....	52
III – 2 Importance socio-économique de l'exploitation	52
III – 2 – 1 Population du Delta du Saloum	53
III – 2 – 2 Perceptions de la rareté de la ressource et causes.....	54
Chap. IV cadre des résultats	55
IV – 1 Logique relationnelle.....	55
IV – 1 - 1 - relation acteur/administration et partenaires au développement	55
IV – 1– 2 relation de travail acteur/acteur	56
a) Propriétaires.....	56
b) La force du travail	56
c) Les mareyeurs :.....	57
d) Les transformatrices	57
IV – 1 - 2 Logique économique et utilitaire	57
a) Attitudes des autochtones vis-à-vis de la réglementation.....	58
b) rejets aux politiques de développement	58
c) Réactions de « maître » dans le système d'exploitation des ressources ou logiques culturelles	59
d) Cohabitation de « façade » avec les allochtones	60
IV – 2 Les stratégies des pêcheurs artisanaux face aux mesures de développement durable de la pêche	61
IV – 2 - 1 – stratégies traditionnelles de régulation des acteurs dans l'activité pêche ...	61
a) Les coutumes	61
b) mécanismes de gestion et régulation sociale.....	61
IV – 2 – 2 LES STRATEGIES PRODUCTIVES	62
a) Stratégie de contournement des règles	63
b) Recherche d'autres points de débarquement ou Stratégie spatiale	63

c) Stratégies d'obstruction de mailles.....	63
IV – 2 – 3 LES DETERMINANTS DES STRATEGIES	64
a) LE CAPITAL SOCIAL.....	64
b) le capital social socio – institutionnel	64
c) Le capital social socio - professionnel.....	64
IV – 2 – 4 L'engagement des pêcheurs dans les nouveaux modèles de gestions des crevettes	65
IV – 2 – 5 Les stratégies des acteurs	66
a) La réaction des autochtones.....	66
b) attitudes des allochtones.....	66
IV – 2 – 6 Politiques d'implication des acteurs.....	67
Conclusion et recommandations.....	69
Bibliographie	72
Table des matières	72